

Fédération SUD éducation

31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris

Tél. : 01 58 39 30 12 / cf@sudeducation.org

www.sudeducation.org

Ordre du jour définitif du CF de septembre 2025

25 septembre et 26 septembre 2025

dans la Grande Salle des locaux de l'Union syndicale Solidaires au 31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris

Frais de garde d'enfants

Rappel des règles adoptées par le CF : "Les frais de garde d'enfants (pour les CF, les réunions de commissions fédérales et les réunions de groupes de travail fédéraux) seront remboursés de manière forfaitaire (10 euros / heure au maximum) après envoi d'une demande de remboursement. Le remboursement passera par le syndicat local. Un bilan sera fait au CF de janvier et cette modalité sera alors revue ou pérennisée."

Rappels sur l'ordre du jour

L'ordre du jour définitif est arrêté deux semaines avant le CF, les dernières contributions doivent arriver au plus tard le mercredi soir. Les demandes qui arriveront après devront être motivées par une urgence qui ne pouvait être anticipée, et elles feront de toute façon l'objet d'un examen par le CF, qui décidera ou non de leur intégration dans l'ordre du jour.

Dans cet ordre du jour, les questions qui demandent une décision et pour lesquelles les délégué-e-s doivent être explicitement mandaté-e-s sont indiquées en gras. Les tableaux de vote ne sont pas une obligation réglementaire. Ils sont dans ce cahier à titre indicatif pour aider à la prise de notes. L'absence d'un tableau ne peut justifier à elle seule le refus d'un vote sur une question par ailleurs soulevée.

Répartition des présidences, des secrétariats, des statistiques genrées

En document à télécharger sur le site, vous trouverez les tableaux qui indiquent pour chacune des tâches la date à laquelle chaque syndicat l'a effectué pour la dernière fois. A chaque début de période du CF, un appel sera fait pour assurer chaque tâche, en priorisant les syndicats qui l'ont assurée il y a le plus longtemps. Pour faciliter le travail de la présidence, La CE propose qu'un syndicat prenne en charge le minutage des prises de parole. La présidence demandera en début de chaque période si un syndicat est volontaire pour assurer cette tâche.

Rappel des modalités de vote

Si un point n'est pas adopté au consensus, la présidence procède à la mise au vote du point concerné. Le décompte se fait de la manière suivante : pour qu'un point soit adopté, il doit obtenir un nombre de "pour" supérieur au nombre de "contre", ces derniers additionnés aux "abstentions". Seul le vote NPPV n'intervient pas dans le résultat du scrutin. Par exemple :

POUR : 10 / CONTRE : 8 / ABSTENTION : 3 / NPPV : 2 → Le point n'est pas adopté.

POUR : 8 / CONTRE : 4 / ABSTENTION : 3 / NPPV : 9 → Le point est adopté.

Découpage horaire (à adopter en J1)

Jeudi : J1 de 10h à 12h30 / Pause de 12h30 à 14h / J2 de 14h à 16h30 / Pause de 16h30 à 17h00 / J3 de 17h00 à 19h30

Vendredi : V1 de 9h00 à 11h 30/ Pause de 11h30 à 12h / V2 de 12h à 14h

Rappel : Une réunion en mixité choisie peut avoir lieu à chaque CF. Les modalités de cette réunion sont validées à l'ordre du jour du jeudi matin.

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| Sommaire | 3 |
| A. Installation du Conseil fédéral | 5 |
| A.0 Répartition des tâches - Présidences, secrétariats, statistiques générées | 5 |
| A.1 Appel des structures | 5 |
| A.2 Adoption du CR ,du résultat des votes et du RD du CF de juin 2025 | 5 |
| A.3 Ordre du jour | 6 |
| B. Trésorerie | 6 |
| B.1 Demande de prise en charge des frais de justice de notre camarade Ernesto | 6 |
| B.2 Caisse de solidarité Kanaky - participation de SUD éducation | 6 |
| B.3 GT budget | 7 |
| B.4 Stage tréso annuel | 7 |
| B.5 Prise en charge financière du guide des réformes universitaires SUD éducation / SUD Recherche /SESL | 7 |
| B.6 Prise en charge financière délégation Palestine de Solidaires | 8 |
| C. Actualité | 8 |
| C.1 Points d'infos et débat sans vote sur les différentes initiatives et mobilisations dans notre secteur et dans l'interpro | 8 |
| C.2 Motion générale d'actualité (publique) | 8 |
| C. 2.1. Modifications à la motion d'actualité | 10 |
| C.3. Retours des instances et concertations ministérielles | 11 |
| C.3.1 Éducation nationale | 11 |
| C.3.2 Enseignement supérieur et Recherche | 11 |
| C.4 Élections professionnelles 2026 | 11 |
| D. Points reportés du CF de juin 2025 | 13 |
| D.1 Intelligence artificielle : nos revendications, matériel à produire | 13 |
| D.2 Diffusion d'un stage sur les listes fédérales | 14 |
| D.2.1 Retrait du point D.3 | 14 |
| D.2.2 Diffusion d'un stage sur les listes fédérales | 14 |
| D.3 Généralisation des "zones de replis" mises en place lors du congrès | 15 |
| D.4 Création d'un GT "droits des enfants" | 16 |
| D.5 Constitution d'un groupe de travail en vue de la réalisation d'un stage fédéral Lettres | 16 |
| D.6 Présentation du protocole de la caisse de soutien fédérale pour les victimes de VSST | 18 |
| D.7 SUD éducation doit sortir de X | 19 |
| D.8 Modération des mails sur les listes fédérales | 20 |
| D.9 Vigilance conformité aux statuts | 21 |
| D.10 Dossier 3 - CVSS | 21 |
| D.11 Affiche "10 attitudes antisexistes à adopter dans les débats" | 23 |
| D.12 Conditions de travail au CNED | 23 |
| D.13 International | 25 |
| D.13.1 Délégation de SUD éducation au Chiapas, Mexique, 2025 | 25 |

| | |
|--|-----------|
| D.13.2 Marche pour la libération des prisonniers politiques sahraouis emprisonnés dans les prisons marocaines | 27 |
| E. Solidaires | 29 |
| E.1 Campagne de Solidaires "Pas d'économies sur nos vies" | 29 |
| E.2 Campagne de Solidaires contre les racismes | 30 |
| E.3 Place et stratégie de Solidaires dans l'intersyndicale | 30 |
| E.4 Mandatement pour les rencontres du RSISL (octobre 2025) | 32 |
| F. Propositions de campagnes, tracts et revendications fédérales | 32 |
| F.1 Fédéralisation d'un tract commun avec SUD Santé Sociaux | 32 |
| F.2 Campagne paiement des AED en horaire décalé | 32 |
| F.3 Construction d'un Collectif national pour défendre les droits des MNA | 34 |
| F.4 Signatures d'appel unitaire concernant l'antisexualité et les droits des personnes LGBTQIA+ | 34 |
| F.4.1 Au sujet de la signature d'appels | 34 |
| F.4.2 Signatures d'appel unitaire concernant l'antisexualité et les droits des personnes LGBTQIA+ | 36 |
| F.5 Campagne " violences sexistes et sexuelles dans l'Education nationale : pas de double peine !" | 36 |
| F.6 Campagne pour l'abrogation de la loi 2004 | 38 |
| F.7 Temps d'échange au CF de septembre sur les situations de racismes et d'islamophobie sur nos lieux de travail | 39 |
| F.8 Présentation tract " Mort de Raphaël Graven, dit Jean Pormanove : le validisme et l'handiphobie systémiques doivent se combattre dès l'école !" | 39 |
| F.9 Présentation fiche analyse " L'extrême droite, ennemie des personnes handicapées" | 39 |
| G. Vie interne | 40 |
| G.0 Calendrier | 40 |
| G.1 Mandats du CF de juin exécutés par la CE | 40 |
| G.2 Bilans et feuilles de route des commissions | 41 |
| G.2.1 Bilan du mandat Juridique | 41 |
| G.2.2 Bilan du mandat Immigration Sans-papiers | 42 |
| G.2.3 Bilan du mandat Écologie | 42 |
| G.3 Fédéralisation de stages | 43 |
| G.3.1 Stage Militer à SUD éducation dans l'ESR - Formation niveau 1 (7 novembre) | 43 |
| G.3.2 "LP Summer Beach Tour" - Tournée fédérale de la commission LP | 44 |
| G.3.3 Prendre en charge syndicalement les victimes de VSST (14 novembre à Paris) | 45 |
| G.3.4 Stage antiraciste (1 au 3 avril 2026 à Paris) - pas encore pour fédéralisation | 45 |
| G.3.5 Stage : La lutte antivalidiste, à l'école et ailleurs : connaissances, outils et enjeux pour une accessibilité universelle (7 au 9 janvier à Toulouse) | 46 |
| G.3.6 Écoute active - accueil de la parole des victimes de VSS | 47 |
| G.4 Mise en place d'un système d'hébergement militant au sein de SUD éducation | 48 |
| G.5 Argumentaire financier pour demande aide financière à la Fédération | 49 |
| G.6 Situation de SUD éducation | 50 |

| | |
|---|----|
| G.6.0 Complément d'information aux points G.6.1 et G.6.2 | 50 |
| G.6.1 Reconnaissance des décisions du congrès de SUD éducation 93 de juin 2025 | 50 |
| G.6.2 Proposition de vote pour statuer sur le problème de répartition des décharges au sein de SUD Education 93 | 51 |
| G.7 Résolution des conflits dans le 59 | 51 |
| G.8 Fermeture du compte bancaire de L'UJFP par le crédit-coopératif | 52 |
| G.9 De la nécessité de s'affirmer antisioniste | 52 |
| G.10 Mandatement de Yaël Mairesse à la cellule de veille VSS | 53 |
| G.11 Demande nationale de communication des barres établissements | 53 |
| G.12 Pour éviter le Backlash au sein de nos syndicats | 54 |
| G.13 Priorisation ODJ du CF | 55 |
| G.14 CF en mixité choisie en juin 2026 | 56 |

A. Installation du Conseil fédéral

A.0 Répartition des tâches - Présidences, secrétariats, statistiques générées

Point statutaire

[Répartition des tâches au CF par syndicat depuis 2007 - Google Sheets](#)

| | J1 | J2 | J3 | V1 | V2 | V3 |
|-----------------------|----|----|----|----|----|----|
| co/présidence | | | | | | |
| co/secrétariat | | | | | | |
| statistiques générées | | | | | | |

A.1 Appel des structures

Point statutaire

Tableau : appel / mandats / votes

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1-i8oIMSkPBK56jVsnmY71_VvVQiCmvUBJXLfxZ-zQc/edit?usp=sharing

A.2 Adoption du CR ,du résultat des votes et du RD du CF de juin 2025

Point statutaire

Voir sur le site [interne](#)

Le CF valide le compte-rendu du conseil fédéral de juin 2025.

| | | | | | |
|-------------|---------|--------|----------|-------|-------|
| Consensus ? | Oui/Non | Pour : | Contre : | Abst: | NPPV: |
|-------------|---------|--------|----------|-------|-------|

Le CF valide le relevé des décisions du conseil fédéral de juin 2025.

| | | | | | |
|-----------|---------|--------|----------|-------|-------|
| Consensus | Oui/Non | Pour : | Contre : | Abst: | NPPV: |
|-----------|---------|--------|----------|-------|-------|

A.3 Ordre du jour

Point statutaire

Le CF valide l'ordre du jour modifié du conseil fédéral.

| | | | | | |
|-----------|---------|--------|----------|-------|-------|
| Consensus | Oui/Non | Pour : | Contre : | Abst: | NPPV: |
|-----------|---------|--------|----------|-------|-------|

B. Trésorerie

Point statutaire

B.1 Demande de prise en charge des frais de justice de notre camarade Ernesto

*Point proposé par SUD éducation 64/40
[voir cahier préparatoire](#)*

Présentation du point :

Notre camarade Ernesto est poursuivi en justice depuis 2023. A la suite de l'audience du 11 janvier, il a été condamné lors du délibéré du 20 février 2025 à 6 mois de sursis, 5 ans de mise à l'épreuve et 1 600 € d'amendes et de dommages. Il a décidé de faire appel de cette décision.

Pour le moment, notre Union Locale, Solidaires Béarn a pris en charge les frais de justice s'élevant à ce jour à 240 €.

Nous sollicitons la fédération pour participer à ces frais.

Le CF valide une prise en charge intégrale : 240,00 €

| | | | | | |
|-----------|---------|--------|----------|-------|-------|
| Consensus | Oui/Non | Pour : | Contre : | Abst: | NPPV: |
|-----------|---------|--------|----------|-------|-------|

Le CF valide une prise en charge partielle : 120,00 €

| | | | | | |
|-----------|---------|--------|----------|-------|-------|
| Consensus | Oui/Non | Pour : | Contre : | Abst: | NPPV: |
|-----------|---------|--------|----------|-------|-------|

B.2 Caisse de solidarité Kanaky - participation de SUD éducation

Point proposé par la CE

Présentation du point :

Notre union syndicale est investie depuis plusieurs années dans le Collectif Solidarité Kanaky pour faire vivre notre internationalisme et notre anti-colonialisme.

Depuis plus d'un an, des camarades indépendantistes kanaks du FLNKS et de la CCAT sont détenus en France pour leurs actions. Le CSK a lancé des caisses de solidarité qui peinent encore à être popularisées et abondées.

Vous trouverez à [ce lien](#) des informations sur ces 3 caisses de solidarité :

- pour les militant.e.s de la CCAT déporté.e.s et libéré.e.s toujours sous contrôle judiciaire en France.
- pour les nombreux détenus Kanaks déportés de Nouméa vers la France.
- pour les chômeurs.ses en Kanaky : Cagnotte banque alimentaire de l'USTKE.

La CE, en lien avec la CI de Solidaires et de SUD éducation, propose de verser 100€ à chacune de ces caisses de solidarité.

Le CF valide le versement de 100€ pour chacune des 3 caisses de solidarité contre la répression coloniale :

| | | | | |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | Contre : | Abst: | NPPV: |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|

B.3 GT budget

Point proposé par les trésoriers

Présentation du point :

Le GT budget réuni le 24 septembre présente au CF le compte-rendu de ce GT.

Le budget présenté sera mis au vote lors du prochain CF.

B.4 Stage tréso annuel

Point proposé par les trésoriers

Présentation du point :

Nous rappelons que la trésorerie fédérale organisera un stage à destination des trésorier·ières le mercredi 26 novembre de 10h à 18h à la GAB. Un formulaire d'inscription a été envoyé sur les listes syndicat et harpagon.

B.5 Prise en charge financière du guide des réformes universitaires SUD éducation / SUD Recherche /SESL

Point proposé par la CE

La commission ESR et SUD éducation 34 ont travaillé une mise à jour du guide des réformes universitaires en coédition avec les camarades de SUD Recherche et SESL.

La première édition est consultable à ce [lien](#).

La CE propose d'imprimer ce guide à 2000 exemplaires, afin de couvrir les adhérent·es du supérieur de SUD éducation, les adhérent·es de SUD Recherche et de SESL et que les sections ESR puissent en avoir quelques exemplaires auprès d'elles.

Le devis établi au 11 septembre 2025 est de l'ordre de 4500€. Cette somme serait prise en charge à 50-50% entre SUD éducation et SUD Recherche (sous réserve de validation de leur CN des 15 et 16 septembre).

Le CF valide-t-il la prise en charge financière de la moitié des 2000 guides ESR à hauteur de 2250€ environ :

| | | | |
|------------------------------|----------|-------|-------|
| Consensus ? Oui/Non Pour : | Contre : | Abst: | NPPV: |
|------------------------------|----------|-------|-------|

B.6 Prise en charge financière délégation Palestine de Solidaires

Point proposé par la CE

La commission internationale de Solidaires a présenté au BN du 11 septembre la composition d'une délégation de l'union syndicale Solidaires en Cisjordanie occupée fin octobre comprenant des membres de la CI de Solidaires, de SUD éducation, du SNJ, de SUD PTT et SUD Santé. Il s'agira, en cette période de guerre et de génocide, de tisser des liens internationaux qui unissent les syndicats et les travailleurs.euses et de consolider les relations entre l'USS et les syndicats palestiniens. La délégation présentera à son retour des pistes de travail internationaliste à construire ici pour exprimer et faire vivre notre solidarité internationale.

Pour SUD éducation, Kevin LT, membre de la CE s'est proposé pour y participer.

La prise en charge financière des membres de la délégation est à la charge des syndicats. Le budget prévisionnel est de l'ordre de 2000€ maximum pour couvrir les frais de transports et hébergements (le reste à vivre est pris en charge par les camarades).

Le CF valide-t-il le mandatement de Kevin LT de la CE dans la délégation de Solidaires en Palestine :

| | | | |
|------------------------------|----------|-------|-------|
| Consensus ? Oui/Non Pour : | Contre : | Abst: | NPPV: |
|------------------------------|----------|-------|-------|

Le CF valide-t-il la prise en charge financière de 2000€ maximum pour ce mandatement :

| | | | |
|------------------------------|----------|-------|-------|
| Consensus ? Oui/Non Pour : | Contre : | Abst: | NPPV: |
|------------------------------|----------|-------|-------|

C. Actualité

C.1 Points d'infos et débat sans vote sur les différentes initiatives et mobilisations dans notre secteur et dans l'interpro

C.2 Motion générale d'actualité (publique)

Note de la CE à destination des syndicats : Cette proposition de motion d'actualité a été rédigée plusieurs semaines avant le CF, nous comptons donc sur les amendements des syndicats en amont du CF et en séance pour arriver à la meilleure version possible.

Rentrée 2026 : une école toujours en crise

En cette rentrée scolaire 2025, le compte n'y est toujours pas pour le Ministère de l'Éducation nationale. Il manquait au 1er septembre plus de 2500 professeur·es. De nombreux établissements font à nouveau face à des classes surchargées et manquent d'AESH et d'AED. Une autre politique doit être mise en place pour pallier les lacunes d'un ministère moribond depuis plusieurs années. En cette rentrée, SUD éducation revendique plus que jamais : l'amélioration des conditions de travail par la baisse des effectifs en classe et l'augmentation des salaires, la titularisation de tou·tes les enseignant·es contractuel·les, la création d'un statut de fonctionnaire pour les AESH et les AED, le recrutement massif de personnels (enseignant·es, AED, AESH, personnels médico-sociaux), la rénovation et le désamiantage du bâti. Par ailleurs, l'école reste une machine à trier et à ségréguer les élèves. Les établissements des quartiers populaires ont les moins bonnes conditions d'étude et la politique du ministère ne cesse de creuser les inégalités sociales en continuant de subventionner le privé.

C'est avec tristesse et colère que nous avons appris le décès de notre collègue Caroline Grandjean, professeure et directrice de l'école de Moussages dans le Cantal. Victime de lesbophobie et de menaces de mort, elle a mis fin à ses jours le 1er septembre, jour de rentrée. Cette collègue est restée isolée et a été très peu soutenue par la mairie et ses supérieur·es hiérarchiques, sa mort nous rappelle la nécessité de combattre les LGBTIphobies dans toute la société et en particulier à l'école. SUD éducation demande au Ministère de faire la lumière sur cette disparition tragique, d'assumer complètement sa part de responsabilité et d'en tirer les conséquences.

La répression anti-syndicale fait rage en cette rentrée scolaire. Christine Gorce et Frédéric Salvy, muté·es dans l'intérêt du service, ne réintégreront pas leur poste au lycée Victor Hugo de Marseille cette année, après leur victoire au tribunal administratif. En effet, le Ministère fait appel. Au lieu de soutenir, la hiérarchie préfère tenter de briser.

C'est maintenant ! en grève pour la censure populaire !

Les mobilisations du 10 septembre ont été un succès : de très grosses manifestations dans plusieurs villes (Toulouse, Paris, Montpellier, Rennes, Lyon, Bordeaux...), des actions de blocages économiques, de très nombreux points de rassemblements de travailleur·euses, une irruption de la jeunesse, des AG de secteurs... Cependant, sur les lieux de travail, la grève et l'auto-organisation ne sont pas encore au niveau pour augmenter le rapport de force face au gouvernement pour qu'il retire son projet de loi de finances.

Dans nos secteurs de l'Education nationale et de l'ESR, l'enjeu pour les syndicats et les militant·es de SUD éducation est de construire auprès des collègues la suite de la grève et de lui permettre de se prolonger. Pour cela, il faut favoriser les cadres d'auto-organisation et de décision qui permettent de discuter de la reconduction, de mettre en mouvement nos collègues au delà des milieux militants, de faire écrire des tracts par toutes et tous, faire des banderoles, des actions, de se lier aux usagers·ères (lycéen·nes, étudiant·es, parents).

Nos mots d'ordres doivent permettre de fédérer et solidifier le mouvement :

- après le départ de Bayou et la nomination d'un fidèle macroniste à Matignon, c'est désormais la politique d'austérité et toutes les propositions injustes de ce projet de budget qu'il faut balayer ;
- pour nos conditions de travail, du fric pour l'école publique, pas pour l'enseignement privé. Alors que l'on nous promet austérité et rigueur pour le public, l'Etat et les collectivités territoriales financent et subventionnent à milliard l'enseignement privé confessionnel ;
- contre la paupérisation des personnels, augmenter les salaires ;
- l'austérité n'est pas une fatalité: ce n'est pas aux travailleur·euses et aux services publics de payer, c'est au patronat en prenant sur les dividendes et en récupérant les centaines de milliards d'aides publiques ;

La grève, ça bloque : pour imposer nos revendications, c'est par les grèves, les manifestations, l'organisation collective, que nous pourrons bloquer ce projet de budget et imposer d'autres choix. Quel que soit le gouvernement, nous devons nous mobiliser et maintenir la pression pour que ce ne soit pas que le casting qui change mais aussi la politique menée.

[A actualiser suite au 18 septembre].

A l'école comme dans la société, contre le racisme, les discriminations et les guerres, solidarité !

A cette politique austéritaire s'ajoute une montée en puissance du racisme et de la xénophobie. Dans l'éducation nationale, cette politique s'illustre notamment par un dévoiement de la laïcité à des fins islamophobes et par des attaques répétées contre les enfants, les parents et personnels étranger·ères. Nous devons lutter sur nos lieux de travail contre les violences racistes notamment grâce à la campagne menée par l'union syndicale Solidaires !

Face au génocide à Gaza, la France préfère livrer des armes à Israël, empêcher les étudiant·es gazaoui·es de s'inscrire dans les universités françaises et n'engager aucune sanction contre Israël. Dans l'Éducation nationale et dans l'Enseignement supérieur nous devons agir, politiser et nous mobiliser contre ce génocide.

En cette rentrée scolaire, 2000 enfants sont à la rue. Cette situation, contraire aux droits des enfants, nous rappelle également que l'enfance est un sujet politique. C'est pour cette raison qu'il est important de se mobiliser notamment le 20 novembre pour la journée des droits des enfants. De même, le recul des droits des femmes organisé par les gouvernements fascistes à l'internationale, nous rappelle combien ils sont fragiles. SUD éducation appelle à participer aux grèves, manifestations et actions féministes du 28 septembre, du 11 octobre et du 25 novembre. Face à la montée en puissance des

actes LGBTiphobes partout dans notre société, il faut également se mobiliser pour les droits des personnes LGBTQIA+, notamment à l'occasion de la manifestation de l'existransinter le 18 octobre 2025, mais aussi pour la journée du souvenir trans.

C. 2.1. Modifications à la motion d'actualité

C.3. Retours des instances et concertations ministérielles

Point proposé par la CE

C.3.1 Éducation nationale

C.3.2 Enseignement supérieur et Recherche

Pas d'instances depuis le dernier CF.

C.4 Élections professionnelles 2026

Point proposé par le GT élections pro et la CE

Le GT élections professionnelles 2026 s'est réuni 2 fois depuis le CF de juin qui a lancé le travail en vue des prochaines élections professionnelles de décembre 2026 qui, rappelons-le, revêtent une importance capitale pour la fédération mais aussi pour Solidaires à travers la représentativité au sein de la fonction publique d'Etat (nous renvoyons à ce propos aux derniers argumentaires des CF de janvier et mars 2025).

Ces GT ont fait l'objet de CR consultables sur la partie interne :

<https://interne.sudeducation.org/notes/gt-elections-2026/>

Le 1er GT de juillet a établi un rétroplanning qui couvre la période juillet 25 > décembre 2026

juillet 2025 : note élections n°1 : sensibilisation aux enjeux, dernières infos ministérielles, appel à la constitution de listes de sympathisant·es (mail + téléphone)

fin août / début septembre 2025 : réunion n°2 du GT élections pour établir un budget prévisionnel pour le GT budget

mercredi 24 septembre : GT budget

CF des 25 et 26 septembre 2025 : validation du budget

octobre 2025 : formation des élu·es CSA/F3SCT

fin octobre 2025 : réunion n°3 du GT élections

novembre 2025 : formation des équipes militantes “Militer à SUD éducation” avec un volet élections pro

CF des 27 et 28 novembre 2025 : validation du cadre général de la campagne (slogan général, axes)

décembre 2025 : réunion n°4 du GT élections

janvier 2026 : formation élections sur 2 jours (à ajuster en fonction des infos dont on disposera sur les outils)

février 2026 : réunion n°5 du GT élections

CF de mars : validation des têtes de liste, présentation du matériel de campagne

mars 2026 : formation sur les CSA/F3SCT pour les têtes de liste

CF de juin : validation définitive du matériel électoral

juin 2026 : formation des équipes syndicales qui auront à mener campagne (utilisation des outils techniques, préparation du premier trimestre 2026-2027)

août 2026 : mise à disposition d'un matériel de rentrée avec un focus sur les élections

veille du CF de septembre 2026 : formation élections

fin septembre 2026 : impression et envoi du matériel électoral pour arrivée dans les syndicats début octobre

décembre 2026 : vote 🎉

Le dernier GT du 8 septembre a donc travaillé sur un budget prévisionnel qui reprend les lignes comptables des élections de 2022 :

- en les corigeant au regard des sommes réalisées ;
- en leur appliquant une augmentation de 10% au regard
 - de l'inflation ;
 - de notre déploiement dans un certain nombre de départements ;
 - de l'augmentation du nombre d'adhérent·es dans un certain nombre de syndicats.

La trésorerie fédérale a provisionné 15000€ par an depuis les dernières élections de 2022 soit 60000€ en 2026. Pour les trésoriers, une augmentation de 32000€ pour atteindre le budget prévisionnel n'est pas un problème au regard de la trésorerie actuelle (congrès moins coûteux que prévu notamment) et de l'enjeu de ces élections.

Lors du dernier GT 2 sujets sont remontés et doivent être discutés en CF :

- la mutualisation entre les académies et la fédération pour les frais de propagande ;
- le choix ou non de payer des sponsorisations sur les réseaux sociaux pour augmenter la visibilité de notre propagande numérique (vidéos, posts...).

A finaliser, la possibilité de demander une aide financière de Solidaires fonction publique.

| Poste | Prévisionnel |
|--|--------------|
| Production et maquettage de l'ensemble du matériel de propagande | 6500 |

| | |
|------------------------------------|---------------|
| (tracts, bulletins, PF, etc.) | |
| Communication numérique | 2500 |
| - on/off | |
| - site | |
| - mailing | |
| - sms | |
| Vidéos | 10 000 |
| Dessins | 2500 |
| Déplacements | 500 |
| Communication papier | 65 000 |
| Matériel informatique | 5000 |
| - aide fédérale pour les syndicats | |
| TOTAL | 92 000 |

D. Points reportés du CF de juin 2025

D.1 Intelligence artificielle : nos revendications, matériel à produire

*Point proposé par les mandatées Solidaires / GT IA
[voir cahier préparatoire](#)*

Le GT IA, mis en place par décision du CF de janvier, poursuit son travail. Pour rappel, un questionnaire avait été diffusé auprès de syndicats pour diffusion à leurs adhérent·es. Il s'agit, par ce questionnaire, de mieux connaître les usages et pratiques autour de l'IA dans les départements et académies. Nous avons recueilli plus de 200 réponses, il est toujours possible de remplir le questionnaire.

Nous saisissons le CF pour faire un point avec les syndicats quant aux informations dont nous disposons sur le déploiement de l'IA dans l'éducation nationale (voir cahier préparatoire), pour recueillir des syndicats d'éventuels retours sur les pratiques qui peuvent se mettre en place dans leurs académies et départements, sur les projets qui sont déployés autour de l'IA.

Le CF est aussi l'occasion de travailler ensemble sur la construction de notre revendicatif autour de l'IA. Le travail du GT IA, les échanges en CF et au congrès permettent de dresser une première liste de revendications (voir cahier préparatoire).

Ce revendicatif demande encore à être complété et ajusté.

Un travail s'amorce avec la commission école inclusive pour envisager également l'IA dans son lien avec les handicaps, l'utilité que peut avoir l'IA pour les personnes en situation de handicap, mais aussi les biais validistes induits par l'IA et son usage.

L'objectif est toujours de produire un 4 pages que l'on espère pouvoir diffuser à l'automne

prochain. Le GT IA est aussi à l'écoute des syndicats pour recueillir leurs besoins en matière de matériel utile aux équipes syndicales sur le sujet de l'IA.

Le travail du GT IA de SUD éducation se poursuit en lien avec la commission technologie, travail, société de Solidaires. Le CF est aussi l'occasion de faire un point sur l'avancée des travaux de cette commission.

D.2 Diffusion d'un stage sur les listes fédérales

[voir cahier préparatoire](#)

D.2.1 Retrait du point D.3

Point proposé par SUD éducation 66 / 63-03 / Franche-Comté

Présentation du point :

Demande de retrait de SUD éducation 66 et SUD éducation 63-03 : Nous espérons que la Fédération ne s'engagera pas dans ce type de procédure. Nous rappelons que les articles 6 et 12 de nos statuts protègent l'autonomie des syndicats locaux et le droit d'expression des minorités. Nous rappelons aussi que le texte adopté en congrès sur la laïcité stipule bien que le droit de critiquer les religions est garanti par la laïcité.

Le syndicat de Franche-Comté s'associe à la demande du 66 et du 63-03 de retirer le point G10 du CF en vertu de l'article 6 du règlement de la fédération des syndicats Sud Education qui sont des syndicats autonomes. La Franche-Comté ne "porte pas en ridicule" les positions de la fédération et ne va pas à l'encontre des textes votés au congrès de mai 2025. Le syndicat de Franche-Comté travaille dans le sens d'outils anti racistes pour ses militant.e.s sur leur lieu de travail et "comprend" très bien les rapports de force en place pour lutter contre le racisme, l'islamophobie et toutes les discriminations dont les travailleur.euses de l'Éducation Nationale sont victimes.

Nous nous interrogeons également sur les compétences d'un seul syndicat à traiter des biais racistes (qui devrait être un travail collectif et ouvert aux discussions) : l'image choisie (humoristique) met en exergue le fait que les termes anti racistes peuvent aussi être utilisés à des fins racistes et/ou de propagande (comme l'invention du racisme anti blanc ou celle de christianophobie comme le montrent ces illustrations satiriques :

tactiques d'extrême-droite contre lesquelles nous luttons). La Franche-Comté ne sera pas présente au CF de juin.

Le CF valide le retrait de ce point de l'ordre du jour

| | | | | |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | Contre : | Abst: | NPPV: |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|

D.2.2 Diffusion d'un stage sur les listes fédérales

Point proposé par SUD éducation 95

Présentation du point :

Nous aimerais revenir sur la plaquette du stage « Laïcité et antiracisme » organisé par SUD Éducation Franche-Comté les 19 et 20 juin.

La plaquette contient deux illustrations, la première où des personnes tenant une banderole « à

bas toutes les religions » sont poursuivies par une foule les traitant de racistes et leur jetant des pierres, la seconde représentant une manifestation avec des banderoles « non au blasphème » « halte à la christianophonie » « halte à l'islamophobie », « pas touche au sacré ». Le choix de ces images est contraire aux orientations fédérales. L'islamophobie est présentée, non pas comme une forme de racisme systémique, mais comme une critique de la religion, ce qui minimise son impact réel dans la société.

Par ailleurs, les images choisies portent en ridicule les positions fédérales de dénonciation de toutes les formes de racisme, y compris l'islamophobie. On y voit aussi un retournement de la culpabilité ou les positions fédérales sont présentées comme étant porteuses de violence et non l'islamophobie qu'elles dénoncent.

Nous nous interrogeons sur l'incompréhension des positions fédérales, rappelée au Congrès, et sur la reprise d'une rhétorique qui nous semble être quasi systématiquement celles des opposants aux luttes anti-racistes, ce qui nous semble relever d'une hostilité qui dépasse le cadre du débat politique interne, et qui a déjà fait l'objet d'une alerte au CF de juin 2024 suite à des échanges sur les listes fédérales. Nous aimerais au contraire pouvoir développer dans notre fédération des outils antiracistes communs et porter nos positions votées en Congrès.

En dehors des images, la diffusion de cette plaquette sur les listes fédérales nous interroge également. Le stage est ouvert à toutes et tous, mais son contenu ne correspond pas aux positions fédérales, sans jamais les signaler ou exprimer clairement le désaccord de la Franche-Comté avec celles-ci.

Le CF reconnaît que les images présentes dans la plaquette du stage contiennent des biais racistes et n'auraient pas dû être diffusées sur les listes fédérales

| | | | | | | | |
|-----------|------------------|--|----------|--|-------|--|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | | Contre : | | Abst: | | NPPV: |
|-----------|------------------|--|----------|--|-------|--|-------|

Le CF demande à la Franche-Comté d'énoncer clairement ses différences avec les positions fédérales dans le matériel qu'elle diffuse.

| | | | | | | | |
|-----------|------------------|--|----------|--|-------|--|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | | Contre : | | Abst: | | NPPV: |
|-----------|------------------|--|----------|--|-------|--|-------|

D.3 Généralisation des "zones de replis" mises en place lors du congrès

Point proposé par SUD éducation 42

Présentation du point :

La CLOC du congrès de Toulouse avait mis en place une zone de repli permettant à toute personne qui en ressentait le besoin de s'isoler. La délégation de la Loire a particulièrement apprécié cette organisation. Sud éducation Loire souhaite la généralisation de ce dispositif aux Conseil Fédéraux, ainsi qu'à tout événement de masse

Nous souhaitons donc que soit prévu lors des CF un espace de repli avec du réconfort humain et matériel (coussins, boissons chaudes, encas...).

Le conseil fédéral décide de la généralisation des zones de repli

| | | | | | | | |
|-----------|------------------|--|----------|--|-------|--|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | | Contre : | | Abst: | | NPPV: |
|-----------|------------------|--|----------|--|-------|--|-------|

D.4 Crédation d'un GT "droits des enfants"

Point proposé par SUD éducation 42

Présentation du point :

Le Xème congrès a permis l'adoption d'un texte sur le droit des enfants. La création d'un GT « droits des enfants » a été mentionné plusieurs fois pendant les argumentations. Le travail commencé avec l'écriture de ce texte doit se poursuivre en groupe de travail, et notre fédération pourra porter la lutte pour les droits des enfants.

Le conseil fédéral décide de la création d'un GT « droit des enfants »

| | | | | |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | Contre : | Abst: | NPPV: |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|

D.5 Constitution d'un groupe de travail en vue de la réalisation d'un stage fédéral Lettres

*Point proposé par SUD éducation 59 / SUD éducation 45 / la commission Pédagogies émancipatrices
[voir cahier préparatoire](#)*

Présentation du point par le 45 :

Qu'enseigne-t-on quand on enseigne les lettres ?

D'une part, un patrimoine littéraire artificiellement construit et orienté par les gens de pouvoir depuis au moins le début de la Querelle des femmes. Qui a le droit d'écrire ? Qui a l'honneur d'être enseigné ?

Pour exemple : les 12 œuvres étudiées en 2022 en classe de première GT sont écrites par des personnes blanches et 3/4 sont des hommes.

D'autre part, des programmes surchargés, facilement prescriptifs, des épreuves denses et exigeantes qui nous conduisent trop souvent au bachotage et à l'usage régulier de cours magistraux et d'enseignement descendant, loin d'une posture réflexive nécessaire à la formation d'un esprit critique.

Nous refusons ce corpus strictement restreint au canon, parfois parsemé d'œuvres signées d'autrices pour éviter de trop fortes polémiques.

Nous refusons cette focalisation sur des textes labellisés par le filtre du temps, et sur des exercices scolaires ancestraux : la dictée, devenue une mode jusque dans les gares, la composition française sous toutes ses formes, les exercices de grammaire, etc ;

Nous refusons aussi le rejet des nouveaux usages de la langue : les réformes de l'orthographe, les réflexions autour d'une orthographe rationnelle, d'un langage égalitaire avec une fixation politique et médiatique sur le point médian censé condenser toute « l'écriture inclusive ».

Nous refusons les préconisations reçues par les professeuses des écoles dans les cahiers de recommandations ou dans les fiches d'accompagnement des évaluations nationales qui sont

symptomatiques d'une prise en main de nos pratiques de plus en plus ferme par la hiérarchie, aux dépens de notre imagination et de nos initiatives. C'est ainsi que notre discipline est en train de devenir, malgré nous, une forme de repoussoir, comme en témoignent les faibles effectifs dans la spécialité Humanité Littérature et Philosophie et dans les études de lettres.

Que devrions-nous enseigner quand on enseigne les lettres ?

Nous avons le devoir de nous interroger sur ce que nous transmettons actuellement aux élèves : une culture hétéro patriarcale blanche valide et bourgeoise. Repenser cette norme c'est laisser de la place à la part de notre héritage culturel qui nous a été confisquée et qui est multiple. C'est aussi combattre les oppressions en enseignant les luttes, c'est permettre à tous·tes de se sentir à sa place dans le monde parce que visibilisé·es.

Nous devons nous doter d'une approche intersectionnelle des lettres pour repenser les notions de francophonie, de patrimoine, de normes orthographiques, d'universalisme de la langue française, d'hétéronormativité. La littérature est un reflet de l'imaginaire collectif et social, comprendre l'une est un moyen de conscientiser l'autre.

On ne devient pas prof de lettres par hasard, les enseignant·es de lettres font preuve d'inventivité, d'imagination et d'un souci de présenter un état contemporain de la langue et de la littérature, en contact, sur le plan des savoir et des pratiques, avec le monde que nos élèves connaissent, pour pouvoir le mettre en perspective avec les moyens propres aux lettres.

A l'aide des pédagogies critiques, nous pouvons questionner nos pratiques, nos postures d'enseignement en classe et la grammaire scolaire, proposer des contenus et des formats de cours libérateurs pour former l'esprit critique, nous approprier des outils pour nous émanciper intellectuellement et collectivement, repenser les lettres en somme.

Aussi nous proposons la création d'un collectif de travail réunissant des profs des écoles, documentalistes, de lettres du secondaire et du supérieur, pour reprendre la main sur notre discipline, nos pratiques, nos métiers.

L'objectif est double : construire un contre discours pour s'opposer à l'offensive réactionnaire dans les lettres, et défendre une conception ouverte, créatrice et en adéquation avec l'état contemporain des recherches en littérature, en linguistique et en didactique des lettres. Le travail à mener doit, selon nous, aller dans le sens des préoccupations contemporaines en matière citoyenne, et suivre une approche intersectionnelle. Ainsi les travaux réalisés seront accessibles pour d'autres disciplines, la langue, la culture et la pédagogie sont des préoccupations communes à tous les enseignements. La pédagogie critique notamment constitue un domaine de réflexion riche de possibilités et encore trop méconnu en France.

Nous envisageons l'organisation d'un stage fédéral sur ces questions.

Nous proposons de partir de là pour construire notre travail de réflexion lors d'une première réunion dès le mois de septembre.

Présentation du point par le 59 :

Sud Education 59 souhaite faire partie des syndicats qui portent le texte "Qu'enseigne-t-on quand on enseigne les Lettres ?".

Ce texte s'accompagne également d'une proposition de formation d'un GT fédéral ayant pour objectif l'organisation d'un stage fédéral Lettres, et plus tard peut-être, d'une commission fédérale.

Le CF décide de la création d'un GT fédéral Lettres, en vue de l'organisation d'un stage fédéral Lettres

| | | | |
|-----------|------------------|----------|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | Contre : | Abst: |
|-----------|------------------|----------|-------|

D.6 Présentation du protocole de la caisse de soutien fédérale pour les victimes de VSST

Point proposé par SUD éducation 95

Présentation du point :

Le GT accompagnement financier des victimes de violences sexistes et sexuelles au travail (VSST) travaille depuis mars à la création d'une caisse de soutien financier aux victimes des VSST dans l'Éducation nationale. Nous avons tout d'abord recensé les types de frais, juridiques et médicaux, que les victimes peuvent engager. Cela nous a permis par la suite de définir plus précisément les

usages d'une caisse de soutien, ses possibilités et ses limites.

Une question importante n'a pas pu être tranchée : sera-t-il possible de prendre en charge tous les frais concernés par la protection fonctionnelle, ou seulement les frais juridiques ? En effet, la fondation des femmes estime que le coût moyen des frais d'avocats pour une victime d'agression sexuelle est de 4000 euros, 6000 euros pour une victime de viol. Or, toutes les victimes ne souhaitent pas porter plainte et elles peuvent choisir de demander la protection fonctionnelle seulement pour prendre en charge les soins médicaux.

La création de cette caisse aurait une portée revendicative, puisqu'elle pallie l'inaction de l'administration, qui ne prend pas au sérieux la question des VSST. Depuis la circulaire de 2018 relative à la lutte contre les VSS dans la fonction publique, nous constatons dans nos académies, que la loi n'est pas ou mal connue, et qu'il existe de réelles résistances à la faire appliquer, à tous les échelons de la hiérarchie. En premier lieu, la victime peut se heurter aux chef•fes d'établissement qui préfère "couvrir", préserver le statu-quo et protéger l'agresseur. Au niveau du rectorat, on peut lui refuser l'accord de la protection fonctionnelle, ne pas engager d'enquête administrative si elle ne porte pas plainte ou si un jugement n'a pas encore été rendu, lui tenir des propos culpabilisants si elle sollicite la cellule d'écoute académique, etc.

Dans ce contexte, les victimes des VSST n'ont pas d'autres choix que d'avancer de nombreux frais qui devraient normalement être pris en charge par la protection fonctionnelle : consultations et soins médicaux, perte de revenus lors d'un arrêt maladie, frais d'expertise, frais d'avocat, frais d'instance ou de procédure.

Afin de proposer un modèle de caisse de soutien à la fois viable et pertinent, nous avons consulté les mandaté•es juridiques et trésorerie. L'objectif ne serait pas de prendre en charge à 100% les frais avancés pour tou•tes. Dans notre proposition de protocole, nous envisageons plutôt de moduler l'aider financière en fonction de la situation personnelle des victimes, en priorisant les plus précaires.

Nous incitons dès aujourd'hui les syndicats qui le souhaitent, à réfléchir à leur participation financière. Nous envisageons également, sur le modèle des caisses de grève existantes, de réaliser des campagnes de financement, notamment auprès des associations féministes. Nous pensons que comme il est prévu que les syndicats donnent 1% à la solidarité au niveau fédéral, il est envisageable que chaque syndicat donne également 1% pour alimenter cette caisse de grève.

Nous proposons de créer cette caisse à titre expérimental, jusqu'à décembre 2025, pour ensuite décider de sa mise en place définitive lors du CF de janvier.

Nous proposons de mettre au vote au prochain CF les points suivants :

- Le CF valide l'ouverture d'une caisse de soutien pour les victimes de violences sexistes et sexuelles au travail.
- Le CF valide les modalités et la charte de cette caisse de soutien.
- Le CF donne mandat à la trésorerie fédérale pour appliquer le protocole.
- Le CF valide le remboursement à 50% de l'ensemble des victimes sans distinction de situation sociale,
- Le CF valide le remboursement à 100% pour les victimes en situation de précarité (mères isolées, contractuels, salaires en dessous de 1800 euros).
- Le CF valide le remboursement à 100% pour les victimes en situation de précarité (mères isolées, contractuels, salaires en dessous de 1200 euros).
- Le CF valide l'alimentation de cette caisse de soutien à hauteur de 1% pour chaque syndicat.

D.7 SUD éducation doit sortir de X

Point proposé par SUD éducation 49

Nous pensons à SUD éducation 49 qu'il est grand temps que la Fédération sorte de X et cesse d'utiliser ce réseau.

Nous demandons à ce que la Fédération quitte X et le fasse savoir par un communiqué.

SUD éducation doit arrêter de financer l'extrême droite.

Le CF valide que la fédération quitte le réseau social "X"

| | | | | |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | Contre : | Abst: | NPPV: |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|

Le CF valide que la fédération publie un communiqué pour annoncer la sortie de SUD éducation du réseau social "X"

| | | | | |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | Contre : | Abst: | NPPV: |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|

D.8 Modération des mails sur les listes fédérales

Point proposé par SUD éducation 95

Présentation du point :

Nous avons élaboré des propositions pour une éventuelle modération sur les listes fédérales lorsque des mails racistes circuleraient. Mais nous nous sommes dit que ces propositions pouvaient être enrichies par les amendements des syndicats. C'est pour cette raison que nous proposons un GT qui se réunirait une ou deux fois avant le CF de novembre afin d'élaborer un protocole des gestions de mails racistes.

Nous proposons deux votes avant de voter ces questions :

Le CF vote ces décisions maintenant

| | | | | |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | Contre : | Abst: | NPPV: |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|

Le CF vote la création d'un GT provisoire pour établir une procédure de réaction de la fédération en cas de contenus racistes diffusés sur les listes fédérales et proposerait un protocole pour le CF de novembre

| | | | | |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | Contre : | Abst: | NPPV: |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|

Si le CF vote ces décisions maintenant, les votes suivants sont maintenus. Sinon ils seront proposés lors du GT :

Si un autre mail raciste, sexiste, classiste, validiste, lgbtiphobe... apparaît sur les listes fédérales, les mandaté.es fédéraux, syndicats, adhérent.es alertent la CE si elle n'a pas prêté attention à la diffusion de ce mail

| | | | | |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | Contre : | Abst: | NPPV: |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|

La CE se charge d'envoyer le plus rapidement possible un mail sur les listes afin de rappeler

I'article 5, les orientations de SUD éducation

| | | | | |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | Contre : | Abst: | NPPV: |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|

La CE en rend compte au CF suivant. Les syndicats valident la démarche et appuient la décision de la CE. (rendre compte du fonctionnement sur les listes fédérales)

| | | | | |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | Contre : | Abst: | NPPV: |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|

Si un·e adhérent·e ou un syndicat récidive et refuse de respecter l'article 5, les orientations fédérales et le rappel en CF, dans un premier temps, le CF s'octroie la possibilité de suspendre des listes fédérales le syndicat ou l'adhérent·e pendant une période décidée par le CF

| | | | | |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | Contre : | Abst: | NPPV: |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|

Le CF peut aussi décider, dans un second temps, de laisser à l'adhérent.e ou au syndicat concerné l'accès à la réception des mails des listes fédérales, mais de suspendre l'envoi de mail sur ces mêmes listes

| | | | | |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | Contre : | Abst: | NPPV: |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|

Et dans un dernier temps, le CF s'octroie la possibilité d'exclure des listes fédérales le syndicat ou l'adhérent·e

| | | | | |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | Contre : | Abst: | NPPV: |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|

D.9 Vigilance conformité aux statuts

Point proposé par SUD éducation Lorraine sud

Présentation du point :

Pendant le congrès fédéral 2025, des militant·es de SUD éduc 93 ont transmis sur la liste Syndicats une contribution pour un congrès extraordinaire de leur syndicat prévu le 12 juin, composée de 4 textes :

- Analyse de la situation
- Proposition de réponse structurelle
- Proposition de dérogation expérimentale aux statuts
- Protocole de départ collectif et volontaire du syndicat

SUD éducation Lorraine sud souhaite alerter le conseil fédéral quant à la non conformité manifeste de certaines propositions contenues dans ces textes, telles que l'attribution de quotité de décharge syndicale à des personnes qui ne seraient plus membres de SUD éducation et un fonctionnement hors statut pendant un an au moins.

Il ne nous semble pas envisageable qu'un syndicat puisse se départir des règles que nous nous sommes fixées collectivement.

D.10 Dossier 3 - CVSS

*Point proposé par la CVSS
[voir cahier préparatoire](#)*

La cellule de veille violences sexistes et sexuelles a été saisie le 1/03/2025 par la victime V, pour des faits de violences sexistes. Le mis en cause est M.

L'anonymisation de la victime et du mis en cause figurant dans les statuts de la cellule, ce dossier est anonymisé.

Le CF reconnaît le statut de victime de V et les faits de violences et de sexe contenus dans le mail.

| | | | | | | | |
|-----------|------------------|--|----------|--|-------|--|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | | Contre : | | Abst: | | NPPV: |
|-----------|------------------|--|----------|--|-------|--|-------|

Le CF demande à M des excuses écrites auprès de V. Les différentes instances, en copie des mails, devront être averties que M. a reconnu les faits et s'est excusé auprès de V.

| | | | | | | | |
|-----------|------------------|--|----------|--|-------|--|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | | Contre : | | Abst: | | NPPV: |
|-----------|------------------|--|----------|--|-------|--|-------|

Le CF demande à M de suivre une formation fédérale sur la reconnaissance et la lutte contre les VSS.

| | | | | | | | |
|-----------|------------------|--|----------|--|-------|--|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | | Contre : | | Abst: | | NPPV: |
|-----------|------------------|--|----------|--|-------|--|-------|

Le CF valide la prise en charge d'actes médicaux et thérapeutiques (séances d'accompagnement psychologique et séances d'ostéopathie) par la fédération à hauteur de 600 €.

| | | | | | | | |
|-----------|------------------|--|----------|--|-------|--|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | | Contre : | | Abst: | | NPPV: |
|-----------|------------------|--|----------|--|-------|--|-------|

Le CF incite les syndicats à monter des CVSS locales, car la réflexion collective autour de l'intérêt et du fonctionnement de la CVSS permet de se former à la reconnaissance des VSS et à leur prise en charge. Le CF s'engage à avoir une politique volontariste de soutien des CVSS locales.

| | | | | | | | |
|-----------|------------------|--|----------|--|-------|--|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | | Contre : | | Abst: | | NPPV: |
|-----------|------------------|--|----------|--|-------|--|-------|

La CVSS fédérale se tient à la disposition du syndicat X, et d'autres syndicats s'ils le souhaitent, pour aider et monter une/des CVSS locale(s).

| | | | | | | | |
|-----------|------------------|--|----------|--|-------|--|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | | Contre : | | Abst: | | NPPV: |
|-----------|------------------|--|----------|--|-------|--|-------|

Le CF demande aux différentes instances qui ont été en copie des mails de démentir de manière écrite, les accusations calomnieuses contenues dans les mails, afin que la réputation de V ne soit pas entachée par la suite. Ce démenti devra être à la disposition de tous·tes.

| | | | | | | | |
|-----------|------------------|--|----------|--|-------|--|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | | Contre : | | Abst: | | NPPV: |
|-----------|------------------|--|----------|--|-------|--|-------|

Le CF demande au GT PDF d'entamer une réflexion sur une définition claire des mandats (mandat de travail et mandat de représentation) qui puisse être utilisée de la même manière par tous les syndicats et par Solidaires.

| | | | | |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | Contre : | Abst: | NPPV: |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|

Le CF rappelle l'importance que les personnes mandatées à des instances soient formées sur les violences systémiques.

| | | | | |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | Contre : | Abst: | NPPV: |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|

Le CF mandate les MS pour porter au sein de l'Union syndicale Solidaires la préconisation suivante : « Travail au sein de l'Union syndicale Solidaires sur les mandats de tuilage et l'accompagnement des camarades ayant eu des responsabilités au sein de l'USS, et l'utilisation des compétences inexploitées ».

| | | | | |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | Contre : | Abst: | NPPV: |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|

D.11 Affiche "10 attitudes antisexistes à adopter dans les débats"

*Point proposé la Commission antisexisme et droits des personnes LGBTQIA+
[voir cahier préparatoire](#)*

La deuxième réunion du CF en mixité choisie a mis en avant la nécessité de créer une affiche pour lutter contre le sexisme ordinaire dans les débats. La commission s'est emparée de la proposition, a proposé ce travail, qui a ensuite été validé en réunion en mixité choisie. Nous proposons maintenant cette affiche au CF. Le but est de pouvoir l'afficher lors des congrès et des CF, et de la produire en quantité suffisante pour que les syndicats qui voudraient l'utiliser en interne (dans leur local, pendant les formations...) ou en externe (sur un panneau syndical) puissent le faire.

Nous proposons deux versions : l'une avec la mention "camarades hommes" à utiliser en interne, et l'autre sans cette mention, à utiliser en externe.

CF valide la production de l'affiche à destination interne.

| | | | | |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | Contre : | Abst: | NPPV: |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|

Le CF valide la production de l'affiche à destination externe.

| | | | | |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | Contre : | Abst: | NPPV: |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|

D.12 Conditions de travail au CNED

*Point proposé par SUD éducation Lorraine sud
[voir cahier préparatoire](#)*

Présentation du point :

Nous avons été alerté·es par une collègue PE en congé longue durée qui a exercé une OTT

(occupation à titre thérapeutique) au CNED (centre national d'enseignement à distance) durant 4 mois. Elle dénonce la charge de travail, les conditions de travail, leurs conséquences sur la santé, la privation de libertés, la maltraitance des enseignant·es et des élèves...

Ce qu'elle dénonce est d'autant plus grave que les personnes enseignant au CNED sont le plus souvent handicapées ou en CLM/CLD. Leur situation particulière les isole, et le fonctionnement du CNED est pensé pour renforcer cet isolement. Par ailleurs, la charge de travail est très lourde, et inadaptée à la situation de santé des collègues.

Concernant la charge de travail, les conditions de travail et leurs conséquences sur la santé, nous avons recensé entre autres :

- temps important pour préparer les corrections d'évaluations (chaque évaluation correspond à un module, soit un mois de cours pour une ou plusieurs matières : il faut prendre connaissance des cours, des injonctions de correction et des critères de réussite, préparer des explications, des aides, etc.) ;

- le temps prévu pour corriger une copie est impossible à tenir, d'autant plus que le passage au numérique engendre du temps supplémentaire (adapter la taille, l'inclinaison, les cadres, mises en forme, etc.) ;

- lire, vérifier, corriger sur écran est pénible, chronophage et a des conséquences sur la santé (maux de tête, fatigue visuelle, tendinites, épuisement, manque de sommeil, etc.) ;

- manque de disponibilité des conseiller·ères de scolarité (personnes à contacter si les enseignant·es ont une question concernant la façon de corriger tel ou tel test pour répondre aux exigences du CNED, et qui renvoient pour toute réponse à la jungle de documents mis à disposition).

Concernant la mise en place d'un isolement et l'augmentation de la vulnérabilité des personnels, y compris maltraitance psychologique :

- manque d'humanité dans les réponses apportées aux collègues qui font part de leurs difficultés et de leur état de santé ;

- non prise en compte de la situation médicale (réunions à suivre pendant les séances de chimio, durées de réunion et correction, quantité et complexité voire confusion des informations à absorber et prendre en compte incompatibles avec l'état de santé et les capacités de concentration) ;

- manquements à la liberté d'expression (visios enregistrées, interdiction d'échanger les numéros de téléphone entre collègues, impossibilité d'échanger librement entre collègues) ;

- privation de liberté pédagogique (les enseignant·es sont des robots exécutants obligés d'appliquer des critères de réussite à la lettre même s'ils sont aberrants) ;

- injonctions contradictoires et qui varient d'une l'interlocuteurice à l'autre ;

- dialogue impossible ;

- travail inintéressant qui se résume à prendre connaissance des documents et corriger les copies ;

- manque de considération.

Mais aussi :

- vocabulaire utilisé : "chaîne de fabrication, performance, rendement, process, entretien de contrôle qualité", etc. ;

- difficultés pour les familles à se retrouver sur l'appli ;

- élèves qui souffrent d'enseignements inadaptés et peu aidants...

Un rapport de la cour des comptes épingle le CNED : "L'absence de comptabilité analytique ne permet toujours pas à l'établissement de distinguer les prestations commerciales des prestations

de service public et, par voie de conséquence, de justifier le montant de la subvention pour charges de service public. Elle ne permet pas non plus de fonder le montant des redevances facturées aux usagers du service public."

Cela fait des années que des alertes sont lancées. Les médecins de prévention de différents rectorats semblent au courant et avoir déjà reçu des alertes de la part des personnels accompagnés.

Dans les médias et publiquement, ce sont jusqu'à présent surtout des syndicats et médias réactionnaires qui s'expriment le plus (Marianne, Snalc). Apparemment, les personnes travaillant au CNED sont plutôt syndiquées au SNALC. Cependant, l'Unsa et SUD éducation Lorraine ont déjà lancé des alertes par le passé. Quelques expressions intersyndicales existent.

Une recension de différentes publications est disponible dans le cahier préparatoire.

Nous pensons qu'il serait utile et urgent d'organiser une visio à destination des enseignant·es du CNED au format RIS / HMI sur les conditions de travail.

Pour cela, il faudrait pouvoir les y convier, et donc pouvoir leur écrire.

Nous nous demandons donc si la fédération a la possibilité d'envoyer un OSTIC spécifiquement aux personnels du CNED. Sinon, nous souhaiterions que la fédération formule cette demande auprès de l'administration.

Par ailleurs, nous pensons qu'il est nécessaire de réfléchir à une stratégie d'action et à des revendications spécifiques au CNED, qui semble entretenir à dessein la confusion entre public et privé. Pour cela, un groupe de travail fédéral serait sans doute opportun. En effet, les personnels travaillant au CNED sont répartis dans toute la France, et relèvent de chaque académie mais y restent isolés. Ce groupe de travail n'aurait pas vocation à s'étendre sur une longue durée, mais à centraliser des ressources et à créer une campagne d'information assortie de revendications, et notamment l'organisation d'une ou plusieurs RIS à destination des personnels du CNED.

La fédération SUD éducation demande à l'administration la création de listes de communication syndicale spécifiques aux personnels recrutés par le CNED ou détachés de l'EN au CNED, afin de pouvoir leur envoyer des ostic.

| | | | | | | | |
|-----------|------------------|--|----------|--|-------|--|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | | Contre : | | Abst: | | NPPV: |
|-----------|------------------|--|----------|--|-------|--|-------|

La fédération SUD éducation décide de mettre en place un groupe de travail « CNED » pour travailler spécifiquement sur les conditions de travail au sein du CNED, et plus largement sur des revendications propres au CNED, notamment concernant son statut (public/privé, recettes commerciales). Ce GT pourra travailler en lien avec la commission Et voilà le travail.

| | | | | | | | |
|-----------|------------------|--|----------|--|-------|--|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | | Contre : | | Abst: | | NPPV: |
|-----------|------------------|--|----------|--|-------|--|-------|

D.13 International

D.13.1 Délégation de SUD éducation au Chiapas, Mexique, 2025

Point proposé par la commission internationale

Note de la commission internationale : Ce point, qui n'a pas pu être traité au CF de juin, concerne une rencontre qui a eu lieu au mois d'août 2025. Monira Mouhoun et Cybèle David, toutes deux membres de

la commission internationale s'y sont rendues mandatées pour leurs syndicats locaux à défaut d'avoir un mandat de la fédération.

Si leur mandat est voté a posteriori, elles proposent : d'écrire des articles sur la rencontre zapatiste et sur le CIDECL, de proposer une formation fédérale sur les Zapatistes, de participer à des initiatives organisées avec les délégations des Soulèvements de la Terre, des Peuples Veulent et de Longo Maï au nom de la fédération. Bien entendu, elles restent à la disposition de la fédération pour répondre à des sollicitations en lien avec cette rencontre qui a eu lieu cet été au Chiapas

Note de la CE : *Le 9 juillet, la CE a reçu, via les mandaté·es de la CI, une demande de Monira Mouhoun et Cybèle David d'intervenir au nom de la Fédération lors des rencontres Zapatistes d'Août. Nous avons répondu qu'une telle représentation de la fédération revenant à un mandatement fédéral, la décision ne pouvait être prise par la CE, puisque cela nécessitait une décision préalable de CF. Nous avons précisé que la participation de Monira et de Cybèle à ces rencontres ne pourrait donc se faire qu'en leur nom propre ou au nom de leurs syndicats respectifs si ceux-ci décidaient de les mandater, et que dans ce cas, il appartenait à SUD éducation 42 et SUD éducation 93 de décider de prendre en charge financièrement ce mandatement départemental.*

Note de la Trésorerie : *Les 8 000€ budgétés pour les frais de représentation de la fédération en 2024-2025 ont déjà été engagés. Aussi nous alertons les syndicats sur le fait que si cette demande de financement est acceptée, cela nécessitera l'utilisation du fonds de réserve de la fédération.*

Présentation du point :

Solidarité avec les Zapatistes

Sud éducation est investie dans la solidarité avec les Zapatistes, mais aussi aux luttes des peuples autochtones au Mexique et les liens avec quelques syndicats autonomes au Mexique depuis de nombreuses années.

La Commission internationale de Solidaires avait proposé une délégation au Chiapas à l'été 2025 et des camarades de Sud éducation sont mandatées pour y participer. Cette délégation de Solidaires a été annulée mais il serait pertinent qu'il y ait une délégation de Sud éducation.

En effet, les Zapatistes ont envoyé une invitation à tous les collectifs, organisations et individus solidaires avec les Zapatistes pour différentes rencontres dont la prochaine aura lieu du 2 au 17 août 2025. Ils et elles proposent une rencontre pour venir raconter nos luttes concrètes et écouter les leurs.

Solidaires et Sud éducation, adhérentes à la Sixième Déclaration de la Fôrêt Lacandone, sont engagées dans la solidarité avec les Zapatistes depuis de très nombreuses années et y sont invitées.

Implication dans la solidarité avec les Zapatistes

Sud éducation et Solidaires ont organisé plusieurs délégations, notamment en 2010, 2011, 2012 et 2017, à la Petite Ecole Zapatiste en 2013, aux deux rencontres des Femmes qui luttent (2018 et 2019) et au 30ème anniversaire de l'EZLN fin 2023.

Chacune de ces délégations et rencontres a été l'occasion d'emmener des militant·es découvrir les territoires zapatistes, renforcer les liens avec l'organisation zapatiste, apporter un soutien concret (système de santé, clinique des femmes, projet d'adduction d'eau) et de produire du matériel à

destination des adhérent-es de l'organisation, comme la revue International publiée en 2013 et aujourd'hui écoulée, des films et bulletins.

En 2021, les Zapatistes ont organisé le Voyage pour la Vie, pendant lequel plus de 150 jeunes Zapatistes sont allé-es à la rencontre des luttes en Europe. Solidaires et Sud éducation ont participé activement à ce voyage (plusieurs Solidaires locaux étaient impliqués dans leur accueil sur leur territoire). Une rencontre (dans le cadre d'un stage CEFI) a été organisée en octobre 2021, permettant des échanges entre une délégation de 10 Zapatistes et d'une cinquantaine de militant-es de Solidaires.

Enfin, nous avons organisé régulièrement des formations pour le CEFI Solidaires "les Zapatistes, la construction de l'autonomie, le syndicalisme et les luttes anticapitalistes au Mexique" dont la prochaine a eu lieu les 27 et 28 mai 2025 à Paris.

La rencontre de cette été pourra être l'occasion d'aller raconter les luttes que nous menons dans l'éducation : mobilisations contre les différentes réformes, pour les AESH, pour l'inclusion, pour l'EVARS, contre les LGBTIphobies, pour la prise en charge et la scolarisation des mineur-es isolées ou encore contre les inégalités territoriales (Plan d'urgence 93, Mayotte, Guyane...). Ce sera aussi l'occasion d'échanger sur les pédagogies alternatives et les questions de sexe, de validisme, de racisme et de classisme dans l'éducation. Bien sûr ce sera aussi l'occasion de parler plus largement de notre syndicalisme de transformation sociale et d'internationalisme, notamment en lien, dans l'actualité avec la Palestine, le Sahara occidental mais aussi la Kanaky.

Lutte la Coordination Nationale des Travailleurs de l'Education (CNTE, Mexique)

Les travailleurs/euses de l'éducation de la CNTE (coordination combative dans le Syndicat national) sont en lutte au Mexique depuis le 16 mai 2025 pour revendiquer leur droit à la retraite (abrogation de la loi de 2007) et l'abrogation de la réforme éducative (2019) et des augmentations de salaires. La délégation pourra aller rencontrer les camarades à Mexico notamment.

Délégation de Sud éducation au Chiapas 2025

La fédération Sud éducation organise une délégation à la rencontre Zapatiste du 2 au 17 août 2025 au Mexique (Chiapas). Trois camarades participant à la commission internationale de Sud éducation ont été mandatées par leurs syndicats (42, 59 et 93) pour participer à une délégation. Nous pensons qu'au regard de la durée de la rencontre, de la nécessité de contacts sur place, de la sécurité, de traduction et de suivi de toute la rencontre, il est important de constituer une délégation de 3 personnes.

Nous proposons de mandater trois camarades qui se rendront en Août au Chiapas pour un budget de 2000 euros environ par personne (vols, hébergement, alimentation).

Soutien à l'éducation autonome zapatiste

-> les syndicats qui le souhaitent peuvent participer à une collecte de dons pour remettre aux autorités zapatistes à destination de l'éducation autonome.

Le CF décide de mandater les 2 camarades pour une délégation de Sud éducation au Chiapas (Cybèle - 93, Monira - 42)

| | | | | |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | Contre : | Abst: | NPPV: |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|

Le CF valide la prise en charge partagée entre la fédération pour 2 personnes (4000 euros maximum) et les syndicats qui souhaitent participer. Si cela ne couvre pas tous les frais de la

3e personne, cette dernière est d'accord pour les prendre en charge.

| | | | | | | | |
|-----------|------------------|--|----------|--|-------|--|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | | Contre : | | Abst: | | NPPV: |
|-----------|------------------|--|----------|--|-------|--|-------|

Le CF décide de mandater 2 camarades pour une délégation de Sud éducation au Chiapas

| | | | | | | | |
|-----------|------------------|--|----------|--|-------|--|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | | Contre : | | Abst: | | NPPV: |
|-----------|------------------|--|----------|--|-------|--|-------|

Le CF valide la prise en charge intégrale par la fédération pour un montant de 4000 euros maximum

| | | | | | | | |
|-----------|------------------|--|----------|--|-------|--|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | | Contre : | | Abst: | | NPPV: |
|-----------|------------------|--|----------|--|-------|--|-------|

D.13.2 Marche pour la libération des prisonniers politiques sahraouis emprisonnés dans les prisons marocaines

POUR LE RESPECT DU DROIT DU PEUPLE SAHRAOUI A L'AUTO-DETERMINATION. POUR LE RESPECT DU DROIT INTERNATIONAL STOP A L'OCCUPATION MAROCAINE DU SAHARA OCCIDENTAL LIBERTE POUR LES PRISONNIERS POLITIQUES SAHAROUIS

Dans le cadre de notre soutien à la lutte du peuple sahraoui pour le respect de son droit à l'auto-détermination, l'Union syndicale Solidaires a participé à la Marche pour la libération des prisonniers politiques sahraouis emprisonnés dans les prisons marocaines.

Le 30 mars 2025, un groupe de femmes et d'hommes est parti d'Yvry-sur-Seine pour entamer une marche ayant pour but la prison de Kénitra au Maroc, où sont emprisonnés la plupart des sahraouis arrêtés après la concentration de la Dignité de Gdem Izik, près de El Aayoun occupé, dans le Sahara occidental.

Parmi ces prisonniers arrêtés, torturés, jugés et condamnés arbitrairement, se trouve Naama Asfari, époux de Claude Mangin (enseignante retraitée - syndiquée à SUD éducation) ; celle-ci faisait partie de la marche.

Cette marche a été accueillie dans une dizaine de villes françaises, puis une dizaine de villes espagnoles.

Plusieurs associations d'appui au peuple sahraoui françaises et espagnoles ont accueilli les marcheurs et marcheuses. Dans ces associations, il y avait des partis, des syndicats et des citoyen.nes non encarté.es. La communauté sahraouie en exil a aussi accueilli la marche.

J'ai pu suivre cette marche à deux reprises, de Perpignan à Barcelone, puis de Grenade à Tarifa, où les marcheurs et marcheuses devaient essayer de passer au Maroc pour se rendre symboliquement devant la prison de Kénitra.

Les autorités marocaines ont empêché le groupe des 13 personnes ayant embarqué de débarquer à Tanger, ils ont été renvoyés à Tarifa par le même bateau sans pouvoir mettre le pied sur le sol marocain.

On s'attendait dès le début à ce dénouement, mais il fallait essayer, ne serait-ce que pour visibiliser la lutte du peuple sahraoui, lutte totalement ignorée ou très mal connue.

Et il fallait aussi faire connaître le terrible sort des prisonniers politiques sahraouis enfermés dans

les prisons marocaines et essayer de les faire libérer comme l'a demandé le rapport du Groupe de travail sur la détention arbitraire de l'ONU.

Malgré l'échec à Tanger, cela aura été positif, pour la lutte sahraouie, pour la diaspora sahraouie qui a pu sortir dans la rue et réclamer le référendum d'autodétermination, pour les prisonniers qui se sont sentis soutenus et pour les familles des prisonniers.

Plus de deux mois de voyage fatigant, moralement et physiquement, à raconter inlassablement l'histoire du Sahara occidental, la concentration de Gdem Izik, les arrestations, les tortures et les emprisonnements, qui vont de deux ans à perpétuité, sans aucune preuve, juste pour l'exemple et pour terroriser le peuple sahraoui.

E. Solidaires

E.1 Campagne de Solidaires "Pas d'économies sur nos vies"

Point proposé par les mandatées Solidaires

Le bureau national de juin a décidé de lancer **une campagne « Pas d'économies sur nos vies »**. Le cadrage de cette campagne a été discuté et validé au comité national de juillet.

Pour rappel, **cette campagne a fait l'objet d'une note interne, en lien avec les mesures budgétaires annoncées par Bayrou en juillet**. Cette campagne s'inscrit, en effet, dans les réactions à opposer aux politiques d'austérité qui portent atteinte à nos droits et mettent à mal nos conquêtes sociales, dans la stratégie à mettre en place pour construire une mobilisation d'ampleur.

La campagne se déploie autour de trois axes principaux, transversaux à tous les secteurs (publics comme privés), mais non exclusifs d'autres thématiques : 1/ les salaires ; 2/ les indemnités des arrêts de travail ; 3/ les transports. Chacun de ces axes fait l'objet d'un tract.

Cette campagne a fait l'objet d'une première note militante, diffusée début juillet, puis d'une seconde publiée fin août. D'autres notes seront publiées régulièrement pour informer les structures, UD et UL, les solliciter pour faire vivre cette campagne, pour que les équipes militantes la déplient sur le terrain.

Du matériel est mis à disposition, disponible sur le site de Solidaires (logo, affiches, tracts, visuels pour les réseaux sociaux, ...) ; des envois ont été adressés aux UD et UL, des commandes peuvent être faites pour du matériel supplémentaire en suivant le circuit habituel.

La campagne a été lancée, de manière officielle, au niveau national, par une conférence de presse qui s'est tenue le 04 septembre, les UD et UL ont été invitées à organiser des conférences auprès de la presse locale, un guide et un dossier de presse sont à disposition pour les accompagner dans cette démarche.

Il s'agit, lors de ce CF, de consacrer un temps d'échange important à cette campagne pour recueillir vos retours quant à son déploiement sur le terrain, pour voir ensemble son articulation aux campagnes que nous menons dans nos secteurs (campagne intersyndicale

sur un statut pour les AESH, campagne sur la réduction du nombre d'élèves par classes), pour discuter ensemble de la manière dont on se saisit de cette campagne pour porter les revendications propres à nos secteurs. De nos discussions pourront émerger des propositions à faire remonter en bureau (ou comité) national.

- Votre UD/ UL s'est-elle emparée de la campagne ? De quelle manière (tractage du matériel, collage d'affiches, organisation d'une conférence de presse, diffusion de la pétition intersyndicale sur le budget ...) ? Votre syndicat y a-t-il participé ?
- La campagne a-t-elle été déployée par votre UD/ UL avec des revendications propres à votre territoire (des licenciements dans une boîte, la fermeture d'un service public, ...) ?
- Comment la campagne est-elle accueillie par les collègues ?
- Dans les revendications et les argumentaires, y a-t-il des éléments à ajouter/ compléter ?

E.2 Campagne de Solidaires contre les racismes

Point proposé par les mandatées Solidaires

Le 21 mars dernier, était lancée une campagne intersyndicale contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie. En complément, Solidaires a lancé sa propre campagne contre les racismes, notamment sur les lieux de travail. Cette campagne s'inscrit dans le plan d'action contre l'extrême droite que mène notre Union.

Une note interne a été diffusée aux syndicats et aux équipes pour présenter cette campagne. Nous remettons cette note dans le cahier préparatoire.

Nous proposons un temps d'échanges avec les syndicats pour avoir des retours sur cette campagne, savoir si et comment les syndicats et/ou les UD s'en sont emparés, si des événements ont été organisés ou sont prévus autour de cette campagne, si les syndicats ont des besoins pour porter cette campagne dans leur département, s'ils ont des suggestions ou des remarques à faire pour compléter et enrichir cette campagne.

E.3 Place et stratégie de Solidaires dans l'intersyndicale

Point proposé par les mandatées Solidaires

Les discussions, en instances (bureau national), autour de la mobilisation du 10 septembre ont relancé le débat sur la stratégie et la place de l'Union syndicale Solidaires au sein de l'intersyndicale large (à 8).

De fait, une intersyndicale à 8 s'est réunie le 29 août pour échanger sur la rentrée sociale et sur les mobilisations à mettre en place. Cette intersyndicale a décidé d'appeler à la mobilisation et à la grève le 18 septembre et produit un communiqué unitaire qui ne faisait pas mention du 10 septembre. Solidaires a été signataire de ce communiqué. Plusieurs structures de l'union l'ont

déploré, considérant que la date du 18 fragilisait la mobilisation du 10 septembre, mettant les deux dates en concurrence. En effet, il semblait acceptable au SN de signer un communiqué avec l'intersyndicale avec une mention allusive mais non explicite au 10 septembre, plutôt que de ne rien signer. Le secrétariat national a reconnu une erreur et une mauvaise appréciation du mandat qui lui avait été confié lors du BN extraordinaire précédent l'intersyndicale (le mandat défini consistait à ne pas signer de texte ne faisant pas mention du 10 septembre)..

Cet épisode a reposé la question de la stratégie à tenir à l'égard de l'intersyndicale, de la place à y occuper, des éventuelles distances à prendre, des raisons pour lesquelles on le fait, de la force que peut donner aussi une large unité syndicale.

Ce débat avait déjà été mené dans les bilans que nous avons pu faire de la mobilisation pour la défense de nos retraites en 2023, notamment lors du CN d'octobre 2023. Le [compte rendu](#) des échanges qui avaient alors eu lieu entre les structures et les UD fait ressortir que l'unité syndicale a plutôt été une force et un point d'appui pour mobiliser largement. Nous avions du reste souligné que Solidaires a pu parfois déborder les appels de l'intersyndicale (appel aux blocages, à reconduire la grève), sans parvenir à concrétiser nos mots d'ordre. Les bilans que nous avons dressés nous conduisent aussi à noter que Solidaires s'est acquis une place dans l'intersyndicale, aussi bien au niveau national qu'au niveau des Solidaires locaux, que notre Union est écoutée et souvent entendue, que nos propositions sont attendues et assez souvent suivies par les autres organisations.

Côté SUD éducation, on porte, en instances de Solidaires, l'importance de construire des mobilisations avec une unité la plus large possible. C'est la position qui est avancée dans nombre de motions d'actualité votées en CF, reprenant ainsi nos orientations de congrès. Le texte de congrès de Boulogne-sur-mer (2018) précisait ainsi : "la stratégie, reconduite de congrès en congrès, de construction d'une unité syndicale large autour des revendications des salarié·es, doit être poursuivie. Cela implique de poursuivre le travail commun y compris avec des organisations dont nous ne partageons pas toujours les aspirations en terme de projet d'école ou de société, ou en termes de stratégie au sein du mouvement social."

Cette recherche de l'unité syndicale la plus large possible ne se fait pas au détriment de nos valeurs, du syndicalisme de lutte que nous défendons et pratiquons, des revendications et des modes d'action que nous portons. Dès lors, il peut arriver qu'on ne signe pas certains textes, il peut arriver aussi qu'on se "replie" sur des intersyndicales restreintes (le plus souvent avec la CGT et la FSU) plus à même de correspondre à nos positions. Nous produisons, par ailleurs, quand c'est nécessaire, nos expressions propres qui déclinent les positions prises en intersyndicale en les adaptant à notre syndicalisme.

Néanmoins, c'est bien l'unité syndicale que défend et recherche notre fédération.

La marque de Solidaires semble être dans sa capacité non pas à se démarquer et à s'affranchir de l'intersyndicale, mais plutôt à tenir une double ligne : à la fois s'associer aux collectifs auto-organisés, soutenir, accompagner, rejoindre leurs luttes en mettant à disposition notre outil syndical et aussi prendre une place et la tenir dans l'intersyndicale pour y faire entendre nos revendications.

Les discussions récentes autour du 10 septembre, le débat annoncé en BN (ou CN) autour de la place de Solidaires dans l'intersyndicale nous invitent à consulter les syndicats sur cette question, à ouvrir un temps d'échanges pour préciser notre position à l'aune de la mobilisation en cours, en recueillant les retours des pratiques dans les différents départementaux, mesurant à chaque fois d'une part ce que peut apporter l'intersyndicale à nos mobilisations, d'autre part les freins qu'elle constitue.

Concrètement, nous vous invitons à nous faire des retours sur les questions suivantes. Par exemple, est-ce que vous considérez qu'il est préférable de signer un texte avec l'intersyndicale à 8 même s'il n'est pas entièrement satisfaisant ou pensez-vous qu'il soit préférable de ne pas signer ? Comment définissez-vous localement les lignes rouges qui doivent être impérativement défendues ? Quelles sont vos expériences locales des intersyndicales restreintes ? Quelles sont vos expériences de la réception des expressions intersyndicales larges (dans le syndicat et dans vos établissements) ? Quelles sont vos expériences lorsque l'Union syndicale Solidaires a pu exprimer sa singularité (sans être suivie par les autres OS) ? Au-delà de l'organisation de mobilisations, quel travail est mené en intersyndicale (large ou restreinte) par vos UD, vos UL, vos syndicats ? À quel·les oppositions ou refus de l'intersyndicale à vos propositions vous êtes-vous heurté·es ? Est-il arrivé à votre UD/ UL, à votre syndicat de cesser le travail avec l'intersyndicale ? pour quels motifs ?

E.4 Mandatement pour les rencontres du RSISL (octobre 2025)

Point proposé par les mandatées Solidaires

Le CF de juin a validé la participation de 6 camarades de SUD Education aux rencontres internationales de Solidarité et de Luttes qui auront lieu fin octobre en Toscane. Les syndicats sont invités à faire remonter les camarades intéressé·es et mandaté·es par leurs AG locales à ce CF de septembre.

F. Propositions de campagnes, tracts et revendications fédérales

F.1 Fédéralisation d'un tract commun avec SUD Santé Sociaux

Point proposé par SUD éducation 69

[voir cahier préparatoire](#)

Présentation du point :

Fédéralisation d'un tract écrit en commun par Sud Education 69 et Santé Sociaux 69 pour réclamer plus de moyens.

Le CF valide la fédéralisation du tract Sud Santé 69/Sud Education 69 sur l'inclusion

| | | | | |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | Contre : | Abst: | NPPV: |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|

F.2 Campagne paiement des AED en horaire décalé

Point proposé par SUD éducation Charente

Présentation du point :

En janvier 2025, le CF a acté une campagne pour le paiement des heures effectuées en horaire décalé pour les AED. En effet, les AED travaillant en internat sont amené.es à faire des heures entre 19 h et 7 h du matin ou le week-end et jour férié. On doit donc leur appliquer la pondération défini par l'arrêté du 15 janvier 2002 portant application du décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans les services déconcentrés et établissements relevant du ministère de l'éducation nationale.

(<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGIARTI000019638584/2002-06-29/#LEGIARTI000019638584>)

La commission précarité a travaillé sur la question et les mandatés juridiques ont produit une note accessible sur le site interne.

Or, il semble qu'à ce jour, aucune académie n'applique le coefficient pour le paiement des heures en horaire décalé.

Nous souhaitons que les questions suivantes soient posées aux syndicats pour expliquer pourquoi cette campagne n'a eu aucun écho et tenter de la relancer.

Est-ce une problématique qui touche davantage la province que la région parisienne ?

Dans l'académie de Poitiers, par exemple, il y a 65 établissements avec internat. Dans l'académie de Versailles, il y a seulement 38 internats alors que l'académie compte beaucoup plus d'élèves.

Ce droit n'étant pas appliqué, n'est-il pas invisible ?

Un ou une AED a-t-il ou elle déjà entamé une procédure ?

Quel autre syndicat mène cette bataille ?

En Charente, nous avons lancé la procédure pour un AED en juin 2025. Au regard de cette expérience, il nous semble nécessaire d'affiner notre stratégie afin de ne pas envoyer les collègues au casse pipe.

De plus, pour diffuser massivement l'information sur toute l'académie (et au delà), il serait souhaitable d'avoir une communication sur le site fédéral.

Le CF valide la communication publique de la campagne pour la majoration des heures

effectuées en horaire décalé des AED par un article sur le site fédéral.

| | | | | |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | Contre : | Abst: | NPPV: |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|

Le CF valide l'envoi d'un OSTIC national sur ce thème.

| | | | | |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | Contre : | Abst: | NPPV: |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|

Le CF valide la création d'un groupe de travail chargé d'élaborer un tract à destination des personnels concernés.

| | | | | |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | Contre : | Abst: | NPPV: |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|

F.3 Construction d'un Collectif national pour défendre les droits des MNA

Point proposé par SUD éducation 59

Au niveau local, SUD Education 59 et Solidaires 59 sont investis avec la FSU, CGT, FO, Utopia 56, LDH, Collectif des Habitant·es de Bois Blancs, la Cimade pour appuyer les demandes du Collectif des Jeunes en recours des Bois Blancs. Ces mineur·es non accompagné·es se heurtent au refus de scolarisation par le rectorat, qui s'appuie sur des évaluations de minorités réalisés par un prestataire privé. Les associations soutiennent des recours systématiques auprès du juge des enfants, qui désavouent en grande majorité cette décision initiale. Les jeunes se retrouvent à la rue, non scolarisé·es, ce qui complexifie par la suite l'obtention des titres de séjours (qui nécessitent 6 mois de scolarisation).

Nous arrivons à court des leviers au niveau local. Il est urgent de former un collectif au niveau national pour porter ces questions et travailler de front la question dans l'ensemble des rectorats.

La Fédération SUD éducation propose à l'intersyndicale de constituer un Collectif national avec les syndicats et les associations engagé·es dans l'accompagnement et la défense des Mineur·es Isolé·es, non accompagné·es (par exemple Utopia 56, Cimade, LDH, Collectifs des Mineur·es Isolé·es...) pour porter au niveau national l'urgence de leur scolarisation.

| | | | | |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | Contre : | Abst: | NPPV: |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|

F.4 Signatures d'appel unitaire concernant l'antisexisme et les droits des personnes LGBTQIA+

Propositions de note de la CE : Ce point n'avait pas été traité aux CF précédents suite à la reconstitution du GT TDS/prostitution. Cependant aucune décision liée à ce GT n'avait fait l'objet d'un vote. Cette question se posant à nouveau, notamment dans le cadre de l'existransinter, nous proposons donc de l'évoquer à ce CF.

F.4.1 Au sujet de la signature d'appels

Point proposé par SUD éducation 66

Présentation du point :

Pour ne pas encombrer l'ODJ du CF, vous trouverez nos argumentaires complets dans le cahier préparatoire.

1. Sur les appels antisexistes et LGBTQIA+ en général

À l'occasion de la première occurrence de cette demande par la CE au CF de novembre 2024, notre syndicat a produit un argumentaire et une reformulation du vote que nous avons choisi de modifier en vue de ce CF. Nous proposons de procéder à un vote en opposition avec le vote proposé par la CE (à moins que cette reformulation convienne à la CE).

Proposition vote 1 :

Le CF valide que la CE puisse relayer un appel concernant l'antisexisme et le droit des personnes LGBTQIA+ non signé par Solidaires, même si celui-ci comporte certaines revendications liées aux travailleurs et travailleuses du sexe/à la prostitution, lorsqu'elles figurent parmi d'autres revendications portées par la fédération. Quant à la signature de ces appels, elle sera soumise au CF.

2. Sur l'appel à la marche Existransinter en particulier

Depuis le CF de novembre, nous avons également eu de plus amples informations concernant l'appel Existransinter mentionné par la CE, qui semble être le seul appel réellement problématique auquel notre fédération ait été confrontée. Nous tenons à préciser deux choses concernant cette manifestation parisienne.

Premièrement, c'est un appel qui a effectivement été signé l'année dernière par la Fédération SUD éducation. Nous n'en savons pas plus sur les conditions de cette signature.

Deuxièmement, la version de la plateforme revendicative présente sur l'Instagram du collectif Existransinter (mais pas sur le site), comporte effectivement une revendication concernant le TDS/la prostitution qui n'est pas une « petite » revendication puisqu'il s'agit tout bonnement de la revendication d'abrogation de la loi de 2016 sur la lutte contre le système prostitutionnel. Pour les militant·e·s féministes abolitionnistes de notre syndicat, il s'agit d'une ligne rouge qui empêche une signature de cet appel par notre fédération.

Néanmoins conscient·e·s que cette manifestation est l'une des plus importantes pour visibiliser la lutte pour les droits des personnes trans, nous pensons qu'il est tout à fait judicieux de relayer l'appel à cette manifestation sans pour autant être signataire de la plateforme revendicative. Ainsi nous proposons le vote suivant :

Proposition vote 2

Le CF valide que la Fédération SUD éducation relayera l'appel à l'édition 2025 de la Marche du collectif Existransinter sans en être pour autant signataire si la plateforme revendicative proposée comporte la revendication d'abrogation de la loi de 2016 contre le système prostitutionnel.

Par ailleurs nous nous permettons d'ajouter dans le cahier préparatoire quelques éléments de nos réflexions sur l'intersectionnalité revendiquée par les associations du collectif Existransinter entre lutte pour les droits des personnes trans et revendications anti-abolitionniste en matière de TDS/prostitution. Il nous semble qu'il s'agit d'un débat important à avoir dans le cadre du positionnement féministe/antisexiste de notre fédération.

Le CF valide que la CE puisse relayer un appel concernant l'antisexisme et le droit des personnes LGBTQIA+ non signé par Solidaires, même si celui-ci comporte certaines revendications liées aux travailleurs et travailleuses du sexe/à la prostitution, lorsqu'elles

figurent parmi d'autres revendications portées par la fédération. Quant à la signature de ces appels, elle sera soumise au CF.

| | | | | | |
|------------------|----------------|-----------------|-------------------|----------------|----------------|
| Consensus | Oui/Non | Pour : | Contre : | Abst: | NPPV: |
|------------------|----------------|-----------------|-------------------|----------------|----------------|

Le CF valide que la Fédération SUD éducation relayera l'appel à l'édition 2025 de la Marche du collectif Existransinter sans en être pour autant signataire si la plateforme revindicative proposée comporte la revendication d'abrogation de la loi de 2016 contre le système prostitutionnel.

| | | | | | |
|------------------|----------------|-----------------|-------------------|----------------|----------------|
| Consensus | Oui/Non | Pour : | Contre : | Abst: | NPPV: |
|------------------|----------------|-----------------|-------------------|----------------|----------------|

F.4.2 Signatures d'appel unitaire concernant l'antisexisme et les droits des personnes LGBTQIA+

Point proposé par la CE

Présentation du point :

Depuis quelque temps, les revendications liées au travail du sexe prennent davantage de place dans les espaces féministes. Les revendications pour les droits des travailleuses et travailleurs du sexe sont de plus en plus présentes dans des textes unitaires que l'on nous invite à signer sur des questions féministes, des droits des personnes LGBTQIA+ notamment. Aujourd'hui, SUD éducation n'a pas de position spécifique sur le travail du sexe. Le CF de novembre 2023 a décidé la mise en place d'un GT sur les TDS et sur la prostitution. Ce GT s'est réuni plusieurs fois sans donner lieu à des propositions soumises au CF. Lors du CF de juin 2024, deux syndicats ont proposé de rédiger un texte pour le congrès de 2025 sur ce sujet. Cependant ce thème n'a pas été retenu. En novembre 2024, le GT s'est reconstitué mais n'a pas pu donner lieu à la construction de positions consensuelles pour tous les syndicats présents. Si pour le moment, la fédération ne souhaite pas avoir de position sur ce sujet, ce qui n'est pas un problème en soi, il ne faudrait pas que cette absence de position nous empêche de signer un texte unitaire qui porte principalement sur des revendications consensuelles. Il nous faudrait, a minima, avoir une position sur la place des revendications liées au TDS et à la prostitution. Il nous semble que lorsqu'un texte nous est proposé à la signature sur des thématiques que nous portons (violences sexistes et sexuelles, droits des femmes, droits des personnes LGBTQIA+), les revendications principales prennent sur les revendications secondaires. Ainsi, si des revendications secondaires liées aux droits des TDS y sont présentes, elles ne sont pas un frein à la signature. De la même manière, les revendications abolitionnistes, lorsqu'elles sont secondaires, ne sont pas bloquantes. Il nous faudrait cependant éclaircir et acter ou non cette pratique.

Le CF valide que la Fédération puisse signer un appel unitaire concernant l'antisexisme et le droit des personnes LGBTQIA+ même si celui-ci comporte certaines revendications liées aux travailleurs et travailleuses du sexe ou sur la prostitution lorsqu'elles figurent parmi d'autres revendications portées par la fédération.

| | | | | | |
|------------------|----------------|-----------------|-------------------|----------------|----------------|
| Consensus | Oui/Non | Pour : | Contre : | Abst: | NPPV: |
|------------------|----------------|-----------------|-------------------|----------------|----------------|

F.5 Campagne " violences sexistes et sexuelles dans l'Education nationale : pas de double peine !"

Point proposé par la CE, les mandatées antisexualité et les mandaté·es juridiques

Présentation du point :

Depuis juin 2024, la fédération travaille avec une avocate pour mettre en place une action juridique contre le ministère concernant les violences sexistes et sexuelles au travail (VSST). L'action débutera en septembre. Maître Tuaillet Hibon mettra en demeure le ministère en septembre. Elle lancera l'action au tribunal administratif en novembre. Par cette action, il s'agit de montrer que le ministère ne se donne pas les moyens nécessaires pour répondre à ses obligations ni pour rendre effectifs les droits des victimes de VSST.

Nous pensons que cette action juridique n'a de sens que si elle est associée à une campagne sur le sujet. Nous proposons donc de lancer une campagne spécifique cette année au mois de novembre sur la victimisation secondaire en cas de violences sexistes et sexuelles au travail. La victimisation secondaire est une notion qui émerge depuis plusieurs années concernant les VSS. Elle permet de mettre en lumière comment les victimes subissent de nouvelles violences par le traitement qui leur est fait par les institutions et les professionnels. A titre d'exemple, la France a été reconnue coupable de victimisation secondaire par la cour européenne des droits de l'homme en mars dernier. De même, lors du procès Depardieu, les victimes ont été indemnisées du fait du comportement qu'elles ont subi de la part de l'avocat du coupable.

Nous pensons que ce terme est particulièrement efficace dans le cadre du traitement des VSST par le ministère. Il permet de mettre en lumière le fait que tout ce qui se déroule à la suite d'une violence sexiste ou sexuelle a des conséquences graves sur les victimes. Lors des échanges en CF, en commissions, et au sein des syndicats, nous avons longuement discuté de toutes les difficultés auxquelles font face les victimes qui dénoncent des VSST : déplacement forcé, harcèlement moral, remise en question de leur parole, discriminations au travail, difficultés à avoir accès aux droits qui leur sont dus, la protection fonctionnelle notamment. Dans le cadre du ministère, la victimisation secondaire permet de souligner que toutes ces difficultés constituent des violences dont l'institution se rend coupable.

Cette campagne permettrait de mettre en lumière toutes ces violences, parallèlement à une action juridique qui obligerait le ministère à mettre en place les mesures nécessaires pour accompagner et protéger les victimes de VSST et donc pour qu'elles ne subissent plus ces violences secondaires.

Pour mener à bien cette campagne et faire en sorte que les équipes départementales puissent s'en saisir nous proposons :

- de mener cette campagne à partir novembre avec un premier temps fort cette année ;
- de publier plusieurs notes internes à destination des élus·es, des militant·es et des équipes pour mettre en place tous les outils pour lutter contre la victimisation secondaire à l'échelle locale. Voici quelques exemples : des exemples de demande de protection fonctionnelles en cas de VSST, des exemples de motions à déposer au CA, des outils pour intégrer les risques

liés aux VSST dans les DUERP, des exemples de prises en charge de VSST (ce qui devrait arriver et ce qui arrive réellement), des exemples d'avis pour les F3SCT (notamment sur les cellules VDHA), une fiche pour accompagner une victime de VSST, une fiche pour prévenir les discriminations que peuvent subir les victimes de VSST ;

- des visuels : affiches, et autocollants reprenant le titre de la campagne et ses slogans ;
- plusieurs tracts tout au long de la période de la campagne pour revenir sur : les droits des victimes de VSST ; la victimisation secondaire et ses conséquences ; les manquements du ministère ;
- des formations spécifiques sur les VSST à destination des équipes et des adhérent·es dont une le vendredi 14 novembre ;
- des actions pour visibiliser la campagne : des événements sur nos réseaux sociaux durant lesquels nous pouvons faire intervenir d'autres organisations pour parler de la victimisation secondaire et des droits des victimes de VSST, une interpellation de la presse à la fois sur l'action juridique, nos constats en tant que syndicat, mais aussi sur nos mots d'ordre ;
- des actions communes : demander la mise en place de formations et d'affichage concernant les VSST dans l'ensemble des établissements ; demander à chaque académie des chiffres concernant la prise en charge des violences sexistes et sexuelles au travail, l'inscription dans les questions diverses des CA, conseils des maîtres·esses ou d'école d'un point spécifique sur les VSST.

Cette campagne nécessite beaucoup de travail. Par conséquent, nous allons organiser plusieurs réunions de suivi. Nous appelons tous les syndicats et tou·tes les militant·es à venir se joindre au groupe de travail dans les prochains mois.

Au CF de juin, un point a été déposé pour construire une caisse de soutien aux victimes de VSST. Nous souhaiterions que la création et la visibilisation de cette caisse soit aussi intégrée à la campagne si elle est votée par la fédération.

Le CF valide la campagne "violences sexistes et sexuelles dans l'Education nationale : pas de double peine !"

| | | | | |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | Contre : | Abst: | NPPV: |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|

Le CF valide la fédéralisation du stage à destination des équipes " Prendre en charge victimes de violences sexistes et sexuelles au travail dans l'Education nationale" le 14 novembre.

| | | | | |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | Contre : | Abst: | NPPV: |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|

F.6 Campagne pour l'abrogation de la loi 2004

Point proposé par la commission antiracisme

Point proposé :

Nous proposons de lancer une campagne fédérale contre la loi 2004 en nous appuyant sur les 120 ans de la loi de 1905. Dans un premier temps, nous proposons de faire vivre les orientations du dernier congrès sur la laïcité et l'antiracisme en élaborant avec la CE un matériel (tract, affiche,

visuels) à diffuser pour le 9 décembre. Dans un second temps, nous proposerons une visio avec les syndicats pour enrichir et alimenter cette campagne. Nous soumettrons aux votes les propositions des syndicats. Dans un temps plus long, nous envisagerons des réunions avec les mandatées juridiques pour réfléchir à la partie juridique. A l'issue de ces échanges, nous soumettrons à un CF les différentes propositions qui en sortiront.

Le CF décide de mener une campagne fédérale sur l'abrogation de la loi de 2004, autour des 120 ans de la loi de 1905, selon ces modalités et temporalités.

| | | | | |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | Contre : | Abst: | NPPV: |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|

F.7 Temps d'échange au CF de septembre sur les situations de racismes et d'islamophobie sur nos lieux de travail

Point proposé par les mandatées antiracistes

Présentation du point :

La commission antiraciste propose un temps d'échange au CF de septembre sur les situations de racismes et d'islamophobie sur nos lieux de travail.

Ces dernières années ont été marquées par des expressions islamophobes et racistes sur nos lieux de travail à l'égard des personnels et des élèves. Voici quelques exemples des publications de la fédé :

- 2025 sur les fêtes musulmanes :

<https://www.sudeducation.org/communiques/leducation-nationale-doit-garantir-la-neutralite-de-let-at-rappel-des-droits-des-personnels-et-des-eleves-a-celebrer-les-fetes-musulmanes/>

- 2023 sur les tenues vestimentaires des élèves :

<https://www.sudeducation.org/communiques/une-rentree-scolaire-sous-le-signe-de-lislamophobie-detat/>

- 2023 : <https://www.sudeducation.org/communiques/15722/>

Nous aimerais des remontées sur les situations suivies localement pour permettre de quantifier et d'objectiver.

F.8 Présentation tract " Mort de Raphaël Graven, dit Jean Pormanove : le validisme et l'handiphobie systémiques doivent se combattre dès l'école !"

Point proposé par la commission école inclusive

[voir cahier préparatoire](#)

Présentation du point :

Dans le cadre de l'actualité récente et terrifiante concernant la mort de Raphaël Graven, la commission EI souhaite que la fédération ait une expression sur le caractère validiste de cette "affaire".

Il est question de visibiliser l'handiphobie qui s'est jouée ici et se joue encore, le caractère

systémique du validisme qui doit être combattu partout, et dès l'école.
La commission El reste ouverte aux propositions de modification si besoin.

F.9 Présentation fiche analyse " L'extrême droite, ennemie des personnes handicapées"

Point proposé par la commission école inclusive

[voir cahier préparatoire](#)

Présentation du point :

Dans le cadre de la montée des idées d'extrême droite partout, la commission école inclusive souhaite une expression spécifique de la fédération concernant l'idéologie handiphobe qui persiste dans ces partis, gouvernements...fascistes en France et dans le monde.

La commission école inclusive reste ouverte à toute proposition de modification.

G. Vie interne

G.0 Calendrier

Point proposé par la CE

G.1 Mandats du CF de juin exécutés par la CE

Point proposé par la CE

| Décisions | Etat d'avancement |
|--|---|
| Campagne de rentrée : baisse du nombre d'élèves par classe | prise de contact avec les syndicats déjà volontaires pour fixer une date de visio |
| Mayotte oubliée de l'Ircantec : <ul style="list-style-type: none">- le CF demande à la CE de défendre ces revendications au sein des instances décideurs;- Le CF demande à la CE de défendre ces revendications au sein de l'Union Syndicale Solidaires, en particulier auprès des syndicats de la fonction publique. | Revendication déjà portée devant E. Borne. Revendication à nouveau portée au sein de Solidaires fonction publique (réunion de la commission fonction publique du 23/09). |
| Négociation à venir : régime d'invalidité pour la Fonction Publique de l'État : <ul style="list-style-type: none">- Le CF valide que SUD éducation porte la demande d'une analogie de ce qui se fait avec la CPAM, et que ce soit le médecin-conseil qui détermine le niveau d'invalidité. | Point inscrit à l'ordre du jour de la commission Solidaires fonction publique du 23/09. |

| | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - On demande le recrutement de médecin-conseil par l'organisme gestionnaire de notre régime de sécurité sociale au titre de la loi Morice de 1947. - SUD éducation revendique un plan pluriannuel de création de postes pour permettre le maintien dans l'emploi et le reclassement effectif des personnels en invalidité de niveau 1, qui permette aux personnels reclassé·es d'avoir un déroulement de carrière. | |
| <p>SUD éducation contre toutes les formes de racisme et de colonialisme : Le CF adopte la motion sur l'antisionisme proposée par le 42 avec l'amendement du 66.</p> | Motion publiée. |
| <p>Problèmes que pose la subrogation pour les contractuel·les : Le CF mandate la CE et les MS pour que cette question de la subrogation soit abordée dans les instances appropriées pour que l'administration rappelle des règles claires quant à la gestion de la subrogation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour que celle-ci soit prise en compte par l'administration en amont de la rémunération, de manière à empêcher les rappels de trop-perçu ; - et pour que des consignes soient données afin de faciliter la résolution des situations personnelles liées aux rappels de trop-perçu dont l'administration est responsable | <p>La subrogation pour les contractuel·les de la fonction publique d'Etat a été reportée au 1er janvier 2027 par le décret n°2025-197.</p> <p>La question est déjà portée au niveau FP mais, pour l'instant, les ministères n'arrivent pas à se coordonner avec les CPAM pour prendre en compte les IJSS dans le versement du salaire.</p> |
| <p>Travail avec SUD Santé Sociaux sur l'inclusion : Le CF donne mandat aux mandaté·es de la commission école inclusive et aux mandatées Solidaires pour poursuivre le travail commun avec SUD Santé Sociaux et rédiger une expression commune sur la question de l'inclusion, avec proposition faite à ASSO Solidaires, SUD CT, le SUNDEP Solidaires de s'associer. Cette première expression commune portera, plus précisément, sur les problématiques des IME.</p> <p>Le CF donne mandat aux mandaté·es de la commission école inclusive et aux mandatées Solidaires pour poursuivre le travail commun avec SUD Santé Sociaux et construire une formation commune sur la question de l'inclusion, avec proposition faite à ASSO Solidaires, SUD CT et le SUNDEP Solidaires de s'associer.</p> | <p>La rentrée et les mobilisations qui l'ont accompagnée n'ont pas encore permis d'entamer ce travail conjoint.</p> |
| <p>Evolution du GT SNU de Solidaires : Le CF valide que les mandatées Solidaires portent, dans Solidaires, une même évolution du GT SNU de Solidaires.</p> | Revendication portée lors du CN de juillet 2025. |

G.2 Bilans et feuilles de route des commissions

[Voir Calendrier](#)

G.2.1 Bilan du mandat Juridique

*Point proposé par les mandaté·es Juridique
[voir cahier préparatoire](#)*

Bilan des activités du mandat juridique de SUD éducation.

G.2.2 Bilan du mandat Immigration Sans-papiers

*Point proposé par la mandatée ISP
[voir cahier préparatoire](#)*

Présentation du bilan de la commission immigration sans-papiers.

G.2.3 Bilan du mandat Écologie

Point proposé par le mandatée Écologie

Cette année, le GT écologie était animé par Elouan Crochemore (78, avec une décharge de 0,2 ETP) et Mariéva Chalvin (93, avec une décharge de 0,1 ETP).

Les réunions se sont tenues environ une fois par mois et ont réuni, selon les fois, entre trois et neuf personnes (le plus souvent, autour de six personnes) ; environ cinq syndicats différents y sont représentés en général.

4 messages/semaine en moyenne sur la liste de diffusion : échanges d'informations sur l'écologie et les mobilisations, discussions sur les contenus élaborés collectivement, questions d'organisation (dates des réunions, logistique pour l'organisation du stage fédéral...).

Bilan de l'année/Réalisations :

- Préparation d'une nouvelle brochure Ecologie, choix des sujets et thématiques abordées, début de la rédaction des textes et contact des différentes commissions pour co-écrire certains textes de la brochure.
- Organisation des Journées intersyndicales Ecologie et Education avec la CGT et la FSU en décembre 2024.
- Conception en cours d'un module de formation sur l'écofascisme, qui pourrait être intégré à des stages sur l'écologie ou l'antifascisme.
- Une fiche sur l'éco-anxiété et une sur l'écologie dans la pédagogie.
- Participation à la brochure « Pédagogie émancipatrice »
- Organisation d'un espace de stockage de ressources des différentes formations Ecologie effectuées par les membres du GT. L'objectif étant de renforcer le lien avec les syndicats locaux pour développer des modules de formations.

- Organisation, en juin 2025, du stage fédéral « Agir face à l'urgence environnementale : Agriculture, alimentation et éducation »
- Accompagnement de la campagne de l'AES sur le bâti scolaire.
- Recenser et communiquer sur les luttes locales en lien avec l'éologie
- Préparation d'un Stage fédéral pour l'année 2026
- Participation des membres du GT à l'amendement du texte de congrès sur l'Ecologie.

Difficultés rencontrées :

- Une diminution continue des forces vives durant l'année avec des personnes s'étant éloignées pour raisons personnelles ou surcharge de travail syndical.
- Concentration de la charge de travail sur quelques personnes disposant également de mandats locaux, ralentissant l'avancée des projets.

Perspectives :

- Organisation d'un nouveau stage fédéral sur l'écologie en 2026
- Finaliser et sortir la nouvelle brochure Ecologie
- Rédaction de nouveaux contenus : analyse des programmes du premier et second degré et de la manière dont on peut introduire des éléments sur l'écologie / comment montrer aux élèves des points de vue différents de celui que le ministère veut leur donner ; fiche sur la manière dont l'agriculture est présentée dans les enseignements, notamment en SVT (agrosystèmes) ; questionner le rapport au manuel.
- Travail sur l'écofascisme à poursuivre
- Faire des liens avec d'autres thématiques, en échangeant avec d'autres GTs ou commissions.
- Continuer le travail sur la mise en place de formations par les syndicats locaux en appui/participation du GT Ecologie.
- Mieux articuler le travail syndical avec les luttes locales, mieux recenser et relayer les informations sur les mobilisations

Participation aux commissions de Solidaires :

Cette année la participation aux commissions de Solidaires n'a pas pu être régulière. Le manque de temps et de forces vives n'a pas permis un engagement constant.

Cependant, les deux mandaté.es ont pu participer aux rencontres de l'AES ayant eu lieu le 15 et 16 novembre 2024.

G.3 Fédéralisation de stages

G.3.1 Stage Militer à SUD éducation dans l'ESR - Formation niveau 1 (7 novembre)

*Point proposé par les mandaté·es ESR
[voir cahier préparatoire](#)*

Objectifs du stage :

Il s'agit d'un stage pour les nouveaux adhérents afin de leurs donner les outils pour militer dans l'ESR, connaître ses principaux droits syndicaux, faire vivre sa section et au delà. Des temps en plénière et en atelier seront proposés.

Public du stage : adhérent·es SUD éducation

Nombre de participant·es estimé : 30

Le CF valide la fédéralisation du stage Militer à SUD éducation dans l'ESR le 7 novembre 2025

| | | | | |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | Contre : | Abst: | NPPV: |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|

G.3.2 "LP Summer Beach Tour" - Tournée fédérale de la commission LP

Point proposé par les mandaté·es LP

Présentation des stages :

Alors qu'un tiers des élèves de collège partent en Lycée Professionnel, les personnels de LP sont encore sous-représentés à SUD Education.

De ce fait, les équipes syndicales ne sont pas toujours outillées pour défendre au mieux les collègues des lycées pro et répondre à leurs questions (méconnaissance des législations pour les stages, de la DHG en LP, des réformes successives...). Et la suite logique, il est parfois difficile de « toucher » les personnels de LP, et donc de les faire adhérer.

C'est pourquoi la Commission LP propose une tournée fédérale (nommée LP Summer Beach Tour, même si ce n'est pas trop « summer » et pas forcément « beach »). Nous proposons de venir rencontrer, au plus proche de vous, les équipes syndicales et les personnels de LP des différents syndicats.

Concrètement, nous proposons lors de cette tournée, une formation de deux jours. Celle-ci s'adresse en premier lieu aux équipes en place (déchargés des syndicats locaux), mais aussi aux adhérent·es en poste en lycée professionnel, et à toutes celles et tous ceux intéressé·es par les problématiques de Lycée Professionnel.

Au programme :

- Présentation et fonctionnement du lycée professionnel
- DHG en LP
- Le vocabulaire LP
- Droits des personnels
- Droits des élèves

Un programme détaillé sera proposé lors des inscriptions au stage.

Proposition de calendrier (sur 3 ans) :

- #1 Lille - décembre 2025
- #2 Bordeaux - hiver 2026
- #3 Lyon - printemps 2026
- #4 Aix-Marseille - Automne 2026
- #5 Clermont-Ferrand ou Limoges - Hiver 2027
- #6 Rennes - Printemps 2027

#7 Metz-Nancy - automne 2027

#8 Montpellier - hiver 2028

#9 Paris - printemps 2028

D'autres dates pourront s'ajouter selon les demandes des syndicats, à partir de l'année scolaire 2028-2029. Nous étudierons également les possibilités pour proposer cette formation pour les syndicats hors métropole.

A noter : la Commission LP travaille sur des stages « locaux », ouverts à tous, adhérent·es ou non. N'hésitez pas à nous contacter.

Le CF valide la tournée fédérale « LP Summer Beach Tour », 9 formations de deux journées.

| | | | | | | | |
|-----------|------------------|--|----------|--|-------|--|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | | Contre : | | Abst: | | NPPV: |
|-----------|------------------|--|----------|--|-------|--|-------|

Le CF valide le calendrier proposé.

| | | | | | | | |
|-----------|------------------|--|----------|--|-------|--|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | | Contre : | | Abst: | | NPPV: |
|-----------|------------------|--|----------|--|-------|--|-------|

Le CF valide la fédéralisation des 9 stages.

| | | | | | | | |
|-----------|------------------|--|----------|--|-------|--|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | | Contre : | | Abst: | | NPPV: |
|-----------|------------------|--|----------|--|-------|--|-------|

G.3.3 Prendre en charge syndicalement les victimes de VSST (14 novembre à Paris)

Point proposé par les mandaté·es Juridique et les mandatée Antisexualité, droits des femmes et des LGBTQIA+ voir cahier préparatoire

Objectifs du stage :

Il s'agit d'outiller et accompagner les équipes syndicales dans la prise en charge des Violences Sexistes et Sexuelles au Travail (VSST).

Public du stage : équipes locales SUD éducation

Nombre de participant·es estimé : 40

Le CF valide la fédéralisation du stage prendre en charge syndicalement les victimes de VSST le 14 novembre à Paris

| | | | | | | | |
|-----------|------------------|--|----------|--|-------|--|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | | Contre : | | Abst: | | NPPV: |
|-----------|------------------|--|----------|--|-------|--|-------|

G.3.4 Stage antiraciste (1 au 3 avril 2026 à Paris) - pas encore pour fédéralisation

Point proposé par les mandatées Antiracisme

Objectifs du stage :

Nous proposons d'organiser un stage les 1,2 et 3 avril 2026. L'objectif du stage est de permettre aux personnels de l'éducation nationale de comprendre et agir contre le racisme à l'école. Nous aborderons les différentes formes de racisme et analyserons leur transmission à et par l'école. Nous nous appuierons sur les interventions de sociologues et de collectifs de luttes. Nous alternerons des temps de transmission en plénière et des temps de réflexion et d'échanges en atelier. Nous présenterons une plaquette de stage et sa fédéralisation au CF de novembre.

G.3.5 Stage : La lutte antivalidiste, à l'école et ailleurs : connaissances, outils et enjeux pour une accessibilité universelle (7 au 9 janvier à Toulouse)

*Point proposé par la commission école inclusive
[voir cahier préparatoire](#)*

Objectif du stage :

- poursuivre et notre formation autour des enjeux des oppressions validistes en cours à l'école comme dans la société ;
- former les équipes militantes pour multiplier les stages locaux ;
- renforcer nos outils militants de luttes contre le validisme ;
- faire avancer nos pratiques professionnelles (à l'école) et militantes pour tendre vers l'accessibilité universelle.

Liste des intervenant·es extérieur :

-InvitéEs confirméEs: Odile Maurin (militante antivalidiste, fondatrice d'Handisocial) et Ahmed Hammad (militant-e à Handi-Social et autonomie de classe)

InvitéEs prévuEs (en attente de réponse):

- Elena Chamorro (enseignante et fondatrice du CLHEE : Collectif Lutte et Handicaps pour l'Egalité et l'Emancipation)
- Cécile Morin enseignante et militante au CLHEE
- Jérôme Bas, historien des luttes antivalidistes
- MilitantEs du collectif Enfantiste
- MilitantEs du CUSE (Collectif Une Seule Ecole)

Nombre de participant·es : 60

À qui s'adresse ce stage ? À tou·tes les adhérent·es de SUD éducation

Pour quelles dépenses cette prise en charge est-elle demandée ? Nous demandons une enveloppe de 3000€ dans le cadre de l'organisation de ce stage qui prendront en charge des surcoûts indispensables pour un stage 100% accessible à tousTEs. (transports, logements, location de salle, interprètes...).

Dates : 07/01/2026 au 09/01/2026

Prise en charge : Nous demandons une enveloppe de 3000€ dans le cadre de l'organisation de ce stage qui prendront en charge des surcoûts indispensables pour un stage 100% accessible à tousTEs (transports, logements, location de salle, interprètes...).

Le CF valide la fédéralisation du stage .

| | | | | |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | Contre : | Abst: | NPPV: |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|

Le CF valide une prise en charge des surcoûts indispensables pour un stage 100% accessible à tousTEs (transports, logements, location de salle, interprètes...) à hauteur de 3 000€.

| | | | | |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | Contre : | Abst: | NPPV: |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|

G.3.6 Écoute active - accueil de la parole des victimes de VSS

*Point proposé par la CVSS
[voir cahier préparatoire](#)*

Quels sont les objectifs du stage ?

Dans la lignée de son bilan de juin 2025, la CVSS propose d'organiser une nouvelle formation fédérale sur l'accueil de la parole des victimes de VSS car :

- une quinzaine de demandes n'ont pas pu être satisfaites en novembre 2023, lors de la première formation faite par le Collectif féministe contre le Viol
- des CVSS sont en cours de création (69, 31-65-82), une autre souhaiterait se monter (37-36-41-45)
- il faut prévoir le renouvellement des mandats, la plupart des membres préférant ne pas cumuler plus de quatre ans de CVSS. Or, des personnes souhaiteraient venir renforcer les CVSS locales et fédérale, mais préféreraient être formées avant de se lancer.
- il est intéressant pour les syndicats de mutualiser les ressources pour ces formations qui sont chères.
- la CVSS est en capacité d'organiser une initiation à l'écoute active/accueil des victimes de VSS (niveau 1) mais pas encore une formation entière (niveau 2).

Concrètement, nous proposons :

- une formation à l'écoute active par la référente formation du Planning Familial de Normandie
 - à destination des personnes déjà formées sur l'identification des VSS
 - en période 3 ou 4, à Paris
 - une journée par groupe de 17 personnes maximum
- Nous avons des devis pour 2 jours ou 3 jours, à raison de 70 euros par personne. 17 personnes (des CVSS locales et fédérale) ont déjà manifesté leur intérêt.

Si le CF considère que la formation est trop chère, nous proposons qu'une participation soit demandée aux syndicats.

Le CF valide la fédéralisation de la formation Écoute active.

Le CF valide la formation de 51 personnes maximum, pour 3500 euros.

Le CF valide la formation de 34 personnes maximum, pour 2100 euros.

Le CF demande aux syndicats dont les membres se forment une participation par personne de x

(1-70) euros par personne.

A qui s'adresse le stage : Aux adhérent-es déjà formées sur l'identification des VSS (formation de niveau 2), avec priorité aux membres des CVSS actives ou en cours de formation.

Nombre de participant·es estimé : 50

Y aura-t-il des intervenant·es extérieur ? Marie Sivignon, référente formation du Planning Familial de Normandie et formatrice indépendante (<https://www.adelphea.fr/>)

Dates du stage : période 3 ou 4

Le CF valide la fédéralisation du stage .

| | | | | | | | |
|-----------|------------------|--|----------|--|-------|--|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | | Contre : | | Abst: | | NPPV: |
|-----------|------------------|--|----------|--|-------|--|-------|

Le CF valide une prise en charge du stage à hauteur de 3500 euros.

| | | | | | | | |
|-----------|------------------|--|----------|--|-------|--|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | | Contre : | | Abst: | | NPPV: |
|-----------|------------------|--|----------|--|-------|--|-------|

G.4 Mise en place d'un système d'hébergement militant au sein de SUD éducation

Point proposé par SUD éducation 13

Présentation du point :

Faisant le constat d'échec (parfois) de recours à l'hébergement militant lors de CF et de la volonté de certainEs camarades de prêter leur logement gratuitement pour des vacances ; SUD éduc 13 propose la mise en place d'un système d'hébergement militant au sein de notre fédération SUD éducation.

Bien sûr, cela existe déjà lors de CF, lors de stages, mais avec un fonctionnement inégal d'un syndicat à l'autre et une difficulté pour des camarades qui n'auraient pas de contacts d'en bénéficier.

Nous ne sommes pas encore totalement arrêtéEs sur le fonctionnement mais nous avons quelques idées synthétisées sous la forme de ces deux propositions. Nous proposons aujourd'hui de ne voter que le principe et de créer un GT qui réfléchir à sa mise en œuvre (qui pourra être différente des deux propositions ci-dessous).

Proposition 1 : Chaque syndicat demanderait à chacunE de ses adhérentEs (par exemple lors de l'adhésion ou réadhésion) si iel souhaite héberger des camarades si celleux- en font la demande, dans le cadre d'une activité liée à la vie militante (stage, formation, évènement/mobilisation...)

Un espace dédié pourrait être créé sur le site interne de la fédé avec listes de contacts de personnes volontaires par département.

Proposition 2 : Nous créons une plateforme interne à SUD éducation "hébergement solidaire loisirs", via le site fédéral interne (accès avec mot de passe). Chaque syndicat informe ses adhérentEs de l'existence de cette plateforme. Chaque adhérentE volontaire pour héberger se manifeste auprès de son syndicat et décrit en quelques phrases combien de personnes et dans

quel contexte iel peut héberger unE/des camarades (sorte de « petite annonce »). Le syndicat se charge de publier les « petites annonces » sur la plateforme.

Il faudra être très vigilant à la protection des données personnelles dans la mise en place.

Ce système d'hébergement militant aurait deux objectifs :

- rendre plus facile et probablement plus fréquent l'hébergement militant lors de réunions, congrès, stages syndicaux et ainsi faire économiser des frais de remboursement de frais d'hôtel à la Fédération ou aux syndicats locaux, et plus convivial.

(NB : Attention, il n'est pas question pour autant de ne plus rembourser les frais d'hôtels pour les réunions ou stages syndicaux. Des camarades, pour plein de raisons, préfèrent aller à l'hôtel et ne pas être hébergéEs chez quelqu'unE, et c'est tout à fait ok.)

- donner la possibilité à ceux qui le souhaitent de prêter gratuitement son logement à unE autre camarade et/ou sa famille pendant des vacances scolaires et donc de potentiellement partir en vacances chez des camarades sans frais d'hébergement. Renforcer ainsi l'esprit de camaraderie, de solidarité entre militantEs dans un contexte d'inflation, de développement de la précarité dans nos métiers, de gels des salaires...

Report de votes aux prochains CF :

- **Le CF décide de créer un système d'organisation d'hébergement militant au sein de la Fédération SUD éducation ?**
- **Le CF décide de créer un GT (GT fonctionnement hébergement militant/solidaire loisirs) pour réfléchir à la mise en place de ce système ?**

G.5 Argumentaire financier pour demande aide financière à la Fédération

Point proposé par SUD éducation Vendée

Présentation du point :

Nous demandons qu'un argumentaire financier soit systématiquement présenté lors d'une demande de financement à la Fédération pour la prise en charge des frais d'un ou une formateur/trice ou intervenant.e pour un stage local, du paiement des honoraires de frais de justice pour un.e adhérent.e ou de toute autre demande d'un syndicat local.

L'argumentaire financier est composé du nombre d'adhérent.es du syndicat local, de la situation financière du syndicat demandeur (par exemple l'absence ou la faiblesse de fond de réserve qui conduit à cette demande ou de dépenses importantes et non prévues sur l'année en cours.)

Argumentaire de SUD éducation 85 :

Il nous semble nécessaire au vu des alertes récurrentes des trésoriers de la Fédération de ne pas systématiser des demandes de financement à la Fédération. Nous avons été étonnés que des syndicats avec un nombre d'adhérents conséquent et supérieur à celui de nombreux syndicats dont le notre formulent ces demandes. Si nous prenons pour exemple le CF de Juin dernier, les demandes de financement de frais de justice ou pour des intervenants en langue des signes sont des dépenses inhérentes à tous les syndicats locaux. De nombreux syndicats locaux dont le notre

honorent ses dépenses sur leurs fonds propres et prennent le plus souvent sur leurs réserves. Si nous sommes favorables à aider les petits syndicats ou ceux des DROM COM pour leur permettre d'organiser des stages avec la venue de formateur.trice.s de la métropole (surcoût systématique) il ne nous semble pas justifier d'apporter une aide financière systématique pour les autres sans argumentaire. L'argumentaire financier pourra ainsi éclairer les camarades dans leurs AG préparatoires au CF. Donc dans un souci d'équité et de dépenses rationnelles des réserves fédérales nous vous demandons de voter pour qu'un argumentaire financier systématique soit présenté lors d'une demande financière à la fédération.

Le CF valide qu'un argumentaire financier (nombre d'adhérent.es, insuffisance des fonds de réserve, dépenses exceptionnelles) doit être obligatoirement présenté lors d'une demande de financement par la fédération SUD éducation.

| | | | | |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | Contre : | Abst: | NPPV: |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|

G.6 Situation de SUD éducation 93

G.6.0 Complément d'information aux points G.6.1 et G.6.2

*Point proposé par SUD éducation 93
[voir cahier préparatoire](#)*

Le syndicat SUD éducation 93 souhaite apporter des éléments de contextualisation et de réponse en complément aux points G.5.1. et G.5.2. Il nous semble important de disposer de l'ensemble des éléments pour comprendre la situation. Une réponse et 5 annexes se trouvent dans le cahier préparatoire.

G.6.1 Reconnaissance des décisions du congrès de SUD éducation 93 de juin 2025

*Point proposé par la CE
[voir cahier préparatoire](#)*

A la fin de l'année scolaire dernière, la CE a pris une décision en interne pour l'attribution des décharges pour le 93. Cette décision a fait l'objet d'une note interne.
<https://interne.sudeducation.org/notes/note-interne-sur-suites-congres-de-sud-education-93/>

Au-delà de cette décision sur les décharges que nous avons dû prendre dans l'urgence car les décharges devaient être remontées au ministère avant début juillet, la question de fond est certainement de savoir quelle structure la fédération reconnaît dans le 93 à l'issue de leur dernier congrès, qui avait fait l'objet d'un compte-rendu de la CRC.

A ce jour, des adhérent·es organisé·es en AG départementale et communiquant avec l'adresse sudeducation93@protonmail.com ne reconnaissent pas les décisions prises lors du congrès du 12/06.

Des adhérent·es, organisé·es en secteurs géographiques et en Conseil Syndical Départemental et communiquant avec l'adresse contact@sudeducation93.org reconnaissent elles et eux le congrès et

les décisions organisationnelles prises.

Pour la CE, au-delà du point du Limousin sur les décharges, il s'agit principalement pour la fédération de décider quelle est la structure membre de notre fédération dans le 93. La CE considère que ce point ne doit certainement pas être tranché dès ce CF, nous proposons d'avoir un 1er débat sans vote lors de ce CF afin de prendre une décision lors du CF de novembre.

G.6.2 Proposition de vote pour statuer sur le problème de répartition des décharges au sein de SUD Education 93

*Point proposé par SUD éducation Limousin
[voir cahier préparatoire](#)*

Remarque de la CE :

Sans revenir sur l'avis porté concernant la décision prise sur l'attribution des décharges au sein de SUD éducation 93, la CE souligne que la proposition soumise au vote par SUD éducation Limousin semble très difficile à mettre en œuvre.

Présentation du point :

Lors de sa note interne du 29 juin 2025, la CE tranche pour l'attribution des décharges au sein de SUD Education 93, sans avoir concerté l'ensemble des syndicats de la fédération, en faveur de l'un des deux camps. Comme déjà évoqué dans les mails de SUD Education 42 et Limousin, statutairement, la CE n'a pas la légitimité d'aller aussi loin. Seul l'ensemble des syndicats au sein du CF peuvent le proposer. C'est pourquoi c'est à l'ensemble des syndicats, dans le cadre de ce CF, de se positionner.

SUD éducation Limousin, pour résoudre l'impasse dans laquelle se trouve SUD Education 93, au sujet de l'attribution des décharges pour l'année scolaire 2025-2026, soumet au vote la proposition suivante :

proposer à toutes les adhérent.e.s de SUD Education 93 de partager les moyens des décharges entre les deux camps et leur représentativité lors du dernier Congrès selon le compte-rendu de la CRC : à savoir environ 2/3 pour le groupe PSC et 1/3 pour le groupe Refondons.

Cela permettrait à chacun.e de continuer son activité syndicale tout en acceptant le temps nécessaire et utile au dépassement de ce conflit et l'élaboration de solutions acceptables pour tout le monde, correspondantes aux statuts de la fédé et non encore imaginées.

Le CF valide de proposer à toutes les adhérent.e.s de SUD Education 93 de partager les moyens des décharges entre les deux camps et leur représentativité lors du dernier Congrès selon le compte-rendu de la CRC : à savoir environ 2/3 pour le groupe PSC et 1/3 pour le groupe Refondons.

| | | | | |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | Contre : | Abst: | NPPV: |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|

G.7 Résolution des conflits dans le 59

*Point proposé par la CRC
[voir cahier préparatoire](#)*

Point proposé :

La commission de résolution des conflits a été saisie en décembre 2024 par quatre camarades syndiqués dans le 37 à titre dérogatoire, mais travaillant dans le 59. (Dérogation votée au point K du CF de septembre 2021).

Les événements ayant conduit à cette situation sont évoqués entre autres dans le compte rendu du CF de mars 2021. Le CF de juin 2022 a admis que la fédération n'avait pas bien géré l'affaire et s'est excusé auprès des quatre concernées.

Ces quatre camarades demandent pouvoir se syndiquer dans le 59, mais ont obtenu une réponse négative, qu'elles n'estiment pas argumentée. Nous avons discuté avec elles en visioconférence.

La commission de résolution des conflits a tenté d'obtenir des éclaircissements, mais n'a pas pu en obtenir (échanges de mails dans le cahier préparatoire, ainsi que la saisine.). Nous avons laissé tout le temps nécessaire au syndicat concerné pour nous répondre. Il n'y a pas de résolution de conflit possible si une des parties refuse de discuter.

Nous laissons les syndicats décider des suites à donner à cette situation.

G.8 Fermeture du compte bancaire de L'UJFP par le crédit-coopératif

Point proposé par les trésoriers

Point proposé :

Le crédit-coopératif a fermé le compte bancaire de l'UJFP (Union juive française pour la paix). Les comptes bancaires de la Fédération et de plusieurs syndicats sont aussi au crédit-coopératif.

L'UJFP souhaiterait que l'on fasse pression au crédit-coopératif afin de récupérer leur compte bancaire.

Le CF mandate la Fédération pour interpeller le crédit-coopératif

| | | | | |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | Contre : | Abst: | NPPV: |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|

G.9 De la nécessité de s'affirmer antisioniste

*Point proposé par SUD éducation Charente
[voir cahier préparatoire](#)*

Présentation du point :

Nous souhaitons revenir sur un point laissé en suspens au dernier CF. Il s'agit du point (D.4.2) intitulé "La fédération SUD éducation est contre le sionisme".

Cette proposition n'a pas pu être votée puisqu'il a été considéré que le texte proposé par le 42 au point D.4.1 "Antisémitisme et antisionisme" n'a pas été modifié en profondeur, ce que nous contestons.

En effet, ce vote a été écarté car il a été estimé par défaut, que le texte amendé faisait consensus alors que les votes exprimés et les échanges qui l'ont précédés, prouvent le contraire. Pour rappel, voici les résultats du vote : Pour : 26 | Contre : 16 | Abst:1 | NPPV: 7

La suppression des termes "sionisme" et "antisionisme" modifient radicalement la portée initiale du texte.

Dans le 16, nous estimons que l'invisibilisation de ces termes ne participent pas à la clarté du positionnement de notre syndicat, bien au contraire. En privant notre expression de ces termes, forts politiquement, nous n'apportons rien de plus sur nos positions déjà énoncées contre toutes les formes de racisme, de colonialisme.

Face à la phase terminale du génocide à Gaza et en tant que soutien à la lutte du peuple palestinien, pour son droit au retour, on ne peut pas s'en tenir là, et ne pas se déclarer antisionistes. Le sionisme est la dernière forme du colonialisme de peuplement, de remplacement.

Le CF valide que le texte voté lors du CF de juin « Sud Education contre toutes les formes de racisme et de colonialisme » est profondément modifié par la suppression du mot sionisme.

| | | | | | |
|------------------|----------------|-----------------|-------------------|----------------|----------------|
| Consensus | Oui/Non | Pour : | Contre : | Abst: | NPPV: |
|------------------|----------------|-----------------|-------------------|----------------|----------------|

Si la réponse est oui, nous demandons que les votes aient lieu sur les deux propositions suivantes.

La fédération SUD éducation est contre le sionisme.

| | | | | | |
|------------------|----------------|-----------------|-------------------|----------------|----------------|
| Consensus | Oui/Non | Pour : | Contre : | Abst: | NPPV: |
|------------------|----------------|-----------------|-------------------|----------------|----------------|

La fédération SUD éducation est antisioniste.

| | | | | | |
|------------------|----------------|-----------------|-------------------|----------------|----------------|
| Consensus | Oui/Non | Pour : | Contre : | Abst: | NPPV: |
|------------------|----------------|-----------------|-------------------|----------------|----------------|

G.10 Mandatement de Yaël Mairesse à la cellule de veille VSS

Point proposé par SUD éducation 37-36

Présentation du point :

SUD éducation 37-36 propose de mandater Yaël Mairesse pour la cellule de veille VSS.

Le CF accepte de mandater Yaël Mairesse (SUD éducation 37-36) pour la cellule de veille fédérale VSS.

| | | | | | |
|------------------|----------------|-----------------|-------------------|----------------|----------------|
| Consensus | Oui/Non | Pour : | Contre : | Abst: | NPPV: |
|------------------|----------------|-----------------|-------------------|----------------|----------------|

G.11 Demande nationale de communication des barres établissements

Point proposé par SUD éducation et recherche 86

Remarque de la CE : Les barres par école ou par établissement ne sont en effet plus communiquées aux organisations syndicales représentées dans les CAP depuis la mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique, qui a dessaisi les CAP de la gestion des opérations de mouvement à partir du 1er janvier 2020. Du point de vue de l'administration, ces barres ne sont pas communiquées à l'échelle d'une école ou d'un établissement car elles pourraient permettre d'inférer la situation familiale ou médicale de la dernière personne ayant obtenu une mutation. Cette situation a été dénoncée par les organisations syndicales depuis 2020.

Présentation du point :

Nous sommes chaque année confrontés à l'opacité des mutations.

Malgré les différentes demandes , les rectorats refusent de communiquer les barres d'entrée dans les établissements du premier et du second degré, sous couvert de secret médical. Pourtant, nous ne demandons ni le nom des personnes affectées, ni le détail du barème. Cette opacité est source d'incompréhension et de mal-être (et probablement d'erreurs) pour les collègues qui n'ont pas obtenu les mutations demandées.

Nous pensons qu'il serait intéressant de profiter de notre représentativité pour faire remonter cette problématique nationalement. Une intersyndicale sur le sujet pourrait être envisagée.

Nous proposons ce point à la discussion, afin de faire un état des lieux des différentes académies et d'envisager les différentes actions possibles.

G.12 Pour éviter le Backlash au sein de nos syndicats

Point proposé par SUD éducation 13

Présentation du point :

Pendant le CF de juin , la CVSS a alerté le CF sur l'existence de Backlash, retour de bâton, pour qq personnes (toutes des femmes) qui après avoir saisi la CVSS se sont vues refuser des mandatements locaux ou fédéraux ou menacer d'un démandattement par leur syndicat.

De plus, ces camarades femmes sont ostracisées, dénigrées et subissent des intimidations de la part de personnes et/ou de leur syndicat qui n'ont pas suivi apparemment les règles élémentaires de protection dont ont besoin les victimes de VSS.

Sans vouloir s'immiscer dans les affaires des autres syndicats et remettre en cause l'autonomie des syndicats, SUD éducation 13 s'inquiète que certains syndicats et adhérentEs de la fédération puissent ajouter de la violence à la violence initiale subie par les victimes de VSS.

SUD éducation 13 s'inquiète également que les recommandations et préconisations de la CVSS ne soient pas toujours bien comprises et que la CVSS soit encore la cible de suspicion. Pour SUD éducation 13, la CVSS est un outil de lutte et de régulation contre les VSS . Elle est un outil parmi d'autres qui vise à faire de notre milieu syndical un endroit où chacunE peut militer sans subir les oppressions systémiques à l'œuvre dans la société.

Nous sommes conscientEs que nous sommes toustEs traverséEs par des biais sexistes, racistes, LGBTqiaphobes, validistes, classistes. Cette prise de conscience doit s'accompagner, pour SUD éducation 13 de la mise en place d'outils qui luttent contre ces oppressions. Ces outils (CVSS, droit d'alerte, formations,...) mis en place dans la fédération sont importants. Il nous semble important également que les victimes qui font appel à la CVSS soient assurées de ne pas subir des violences supplémentaires suite à leur saisie de la CVSS.

SUD éducation 13 n'a pas de solution toute faite mais peut-être faudrait-il envisager une formation pour accompagner et avoir une meilleure prise en charge des victimes de VSS dans nos syndicats et prévenir ainsi des risques de victimisation secondaire*.

*Victimisation secondaire:

La victimisation secondaire se produit lorsque la victime subit un préjudice supplémentaire non

pas en conséquence directe de l'acte initial, mais en raison de la manière dont les institutions et les autres individus traitent la victime.

Afin de limiter ou d'éviter tout risque de victimisation secondaire, une victime doit pouvoir bénéficier d'un certain nombre de services spécifiques en matière de conseil, de soutien et d'assistance, ainsi que de droits généraux en matière de procédure et de service, y compris des droits à l'information, du respect de sa dignité durant les interrogatoires.

La recherche en victimologie indique que les victimes éprouvent différents besoins. De façon générale, on peut les regrouper en six catégories : 1) besoin d'information ; 2) besoins pratiques ; 3) besoin de réparation ou de dédommagement ; 4) besoin d'un soutien psychosocial ; 5) besoin d'un statut dans le système pénal ; 6) besoin de protection (Baril et al, 1983 ; Maguire, 1985 ; Shapland, 1985).

La manière dont la victime est traitée par les institutions et les [intervenant.es](#) aura des conséquences sur l'appréhension par la victime du processus de résolution de l'affaire pour laquelle elle a saisi la justice. Les recherches montrent que si la victime est traitée de façon respectueuse par les différentes personnes intervenantes, elle aura une meilleure appréhension de la situation même si l'affaire n'est pas résolue. Ce concept peut être utilisé dans toutes les situations où il y a une victime.

Le CF valide le principe d'une formation sur l'accompagnement des victimes de VSS, au sein de nos syndicats et la prévention contre la victimisation secondaire.

| | | | | | | | |
|-----------|------------------|--|----------|--|-------|--|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | | Contre : | | Abst: | | NPPV: |
|-----------|------------------|--|----------|--|-------|--|-------|

Le CF valide la création d'une formation anti-oppressive à l'attention de tousEs les adhérentEs. Cette formation pourrait être pensée par un GT en lien avec la commission antisexisme, droits des femmes et des LGBTQIA+, la commission antiracisme et la commission école inclusive.

| | | | | | | | |
|-----------|------------------|--|----------|--|-------|--|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | | Contre : | | Abst: | | NPPV: |
|-----------|------------------|--|----------|--|-------|--|-------|

G.13 Priorisation ODJ du CF

Présentation du point :

SUD éducation 13 demande à ce que les points CVSS et CRC qui apparaissent dans les ODJ des CF soient traités prioritairement et systématiquement dans le point "vie interne" afin qu'ils ne puissent être reportés à un CF ultérieur.

En effet, nous savons tousTEs que les situations accompagnées par ces commissions ont des impacts sur le quotidien, le fonctionnement des syndicats concernés, les membres des commissions sollicitéEs tout autant que sur les vies militantes et personnelles des personnes impactéEs.

C'est pour cela qu'il nous paraît essentiel que le traitement des situations en CF se fasse dans la temporalité proposée par les commissions CRC et CVSS.

Le CF valide que lorsqu'un point est proposé par la commission CRC et/ou CVSS en CF, celui-ci soit traité systématiquement en priorité dans le point "vie interne" de l'ODJ du CF.

| | | | | |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | Contre : | Abst: | NPPV: |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|

G.14 CF en mixité choisie en juin 2026

Présentation du point :

L'idée d'un CF en mixité choisie sans hommes cis a émergé en juin 2024 et a été affinée en juin 2025, lors des réunions en mixité choisie de ces CF.

Nos syndicats (13, 61, 86 et Limousin) portent donc cette proposition d'un CF en mixité choisie sans hommes cis, au CF de juin 2026.

Nous sommes convaincu·es que la mixité choisie est un outil important dans nos luttes : elle permet de faire l'expérience d'une parole plus libre (libérée en tout cas des réflexes de domination conscients ou inconscients des dominants), d'une écoute différente (bienveillante face aux récits de violence, par exemple), d'une attitude plus sereine (débarrassée d'une partie de la vigilance des CF mixtes). La mixité choisie développe également des compétences, et des liens de sororité. Enfin, elle permet de réfléchir, en creux, aux mécanismes de domination.

Le CF de juin est le lieu d'enjeux politiques internes forts : c'est le CF où la fédération fait évoluer son règlement intérieur, où elle mandate les camarades pour l'année suivante. Il nous semble qu'il y a un symbole puissant dans le fait de donner entièrement la main à des camarades qui ne sont pas des hommes cis sur ce qui peut être considéré comme le CF le plus important de l'année. Par ailleurs, se donner un an pour prendre le temps de préparer ce CF sans hommes cis nous semble nécessaire.

En effet, lors du Congrès de Ramonville, la proposition a été faite que les hommes cis écoutent pendant la demi-journée du jeudi après-midi. Des camarades femmes ont alors fait remarquer leur appréhension à prendre la parole en public, leur difficulté à porter une position dont elles ne se sentaient pas « expertes », ou un mandat avec lequel elles n'étaient pas en accord. Pour construire un CF de juin le plus serein et fructueux possible, nous proposons aux syndicats de réfléchir sur les

points suivants :

- former les camarades à prendre la parole en public : les personnes minorisées sont souvent moins à l'aise que les autres car elles ont moins l'habitude de s'exprimer devant tout le monde. Plusieurs pistes : faire la publicité de la formation Solidaires « Prendre la parole en public » et y inscrire un maximum de camarades, programmer une formation locale, proposer d'abord aux camarades qui ne sont pas des hommes cis de prendre en charge les déclarations lors des manifestations, ou le lien avec la presse, etc.
- former les camarades à prendre les rôles tournants : co-secrétariat, présidence. Les syndicats pourront par exemple utiliser les cartes récapitulant les rôles tournants du 92, et veiller à ce que les personnes minorisées aient fait l'expérience de tous les rôles tournants avant juin 2026.
- former les camarades à parler avec un micro : accepter le son de sa voix, poser le micro sur le menton, avoir envie qu'on nous écoute, etc.
- former les camarades à venir en CF : essayer de doubler les délégations au CF tout au long de l'année, pour pouvoir tuiler les futur-es mandaté-es au CF de juin.
- préparer des interventions écrites en AG : cela nécessite de prendre davantage de temps en AG de préparation du CF, mais cela sécurise les camarades qui ne sont pas obligées d'improviser.
- mettre à l'ordre du jour d'une AG une discussion sur les mandats : types de mandats (fermés, libres/ouverts), vision locale des mandats, comment porter des mandats avec lesquels on n'est pas en accord, quelle marge les délégué-es ont-iels pour participer aux discussions et arriver à un consensus en CF, etc. Prévoir de donner un mandat du même type que d'habitude au CF de juin 2026 (éviter de laisser moins de liberté aux délégué-es , ce qui semblerait sexiste, ou plus, ce qui pourrait être insécurisant).

Nous invitons aussi la CE à réfléchir à l'animation de ce CF de juin, ainsi que les commissions à anticiper les bilans s'il se trouvait qu'elles n'avaient que des mandatés hommes. Et nous nous réjouissons de pouvoir, si les syndicats nous suivent, organiser cet événement historique au sein de la fédération !

Le CF décide que le CF de juin 2026 sera organisé en mixité choisie sans hommes cis.

| | | | | |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|
| Consensus | Oui/Non Pour : | Contre : | Abst: | NPPV: |
|-----------|------------------|----------|-------|-------|